

Liste des principaux acronymes utilisés

6

TABLE DES MATIERES

1.	<i>Chronologie de l'Opération de Développement Rural.....</i>	7
2.	<i>L'organisme d'accompagnement : la Fondation Rurale de Wallonie .</i>	8
3.	<i>Méthodologie d'élaboration du PCDR, approche qualitative.....</i>	9
3.1	Introduction.....	9
3.2	Définition du projet, constitution de l'équipe et choix de la méthode.....	10
3.3	La collecte des données	13
3.3.1	Le travail préparatoire	13
3.3.2	Le diagnostic socio-économique théorique.....	13
3.3.3	Les réunions d'information/consultation	13
3.3.4	Le retour à la population	15
3.3.5	Les rencontres de personnes-ressources	15
3.3.6	Les consultations ciblées	15
3.3.7	Illustration de données récoltées	17
3.4	L'élaboration du diagnostic partagé et des scénarios prospectifs par les Groupes de Travail	17
3.4.1	L'organisation générale des réunions et le choix des groupes de travail.....	17
3.4.2	La validation de l'analyse croisée	18
3.4.3	L'identification des forces de changement.....	18
3.4.4	La matrice des forces de changement	19
3.4.5	Les différents scénarios prospectifs.....	21
3.5	Du scénario idéal à la stratégie de développement par la CLDR.....	22
3.5.1	La construction du scénario idéal, les défis et les objectifs.....	22
3.5.2	Le choix des projets par la CLDR	24
3.5.3	La priorisation des projets par la CLDR et le Collège communal	25
4.	<i>Méthodologie d'élaboration du PCDR, modalités et approche quantitative</i>	27
4.1	Les rencontres de personnes-ressources.....	27

4.2	Les réunions d’information/consultation.....	27
4.2.1	Publicité	27
4.2.2	Calendrier.....	29
4.2.3	Résultats quantitatifs.....	30
4.3	Le retour à la population	30
4.4	Les consultations ciblées	32
4.4.1	Via les écoles : les toutes-mallettes.....	32
4.4.2	Les services communaux et le Développement Durable.....	32
4.4.3	Les acteurs du monde agricole local.....	32
4.5	Les réunions de Groupes de Travail	32
4.5.1	Publicité	32
4.5.2	Calendrier.....	33
4.5.3	Résultats quantitatifs.....	35
4.5.4	Retour à la population	36
4.6	Les réunions de la Commission Locale de Développement Rural.....	37
4.6.1	Appel à candidatures	37
4.6.2	Mise en place	37
4.6.3	Calendrier et résultats quantitatifs.....	38
4.6.4	Contenu des réunions.....	39
4.6.5	Autres actions suivies par la CLDR	44

Tableaux

Tab. 1.	Tableau récapitulatif des grandes étapes de l'élaboration du PCDR et lien avec les parties du dossier.....	11
Tab. 2.	Illustration pratique des données récoltées lors de la phase de consultation, en lien avec l'adaptation au vieillissement de la population.....	17
Tab. 3.	Illustration pratique de forces de changement	19
Tab. 4.	Illustration pratique de classement des forces de changement.....	20
Tab. 5.	Exemple de sous-scénario thématique.....	22
Tab. 6.	Extrait de scénario global.....	24
Tab. 7.	Tableau récapitulatif des réunions d'information/consultation	30
Tab. 8.	Tableau récapitulatif des réunions de Groupes de Travail	33
Tab. 9.	Participation quantitative aux réunions de Groupes de Travail	35
Tab. 10.	Nombre de personnes différentes ayant participé aux réunions de Groupes de Travail ...	35
Tab. 11.	Tableau récapitulatif des réunions de la CLDR	38

Figures

Fig. 1.	Shéma général de la méthodologie d'élaboration du PCDR	12
Fig. 2.	Illustration de la matrice des forces de changement et application pratique	20
Fig. 3.	Schéma d'élaboration des sous-scénarios thématiques	21
Fig. 4.	Shéma de construction des 4 scénarios globaux.....	23
Fig. 5.	Extrait du tableau récapitulatif du recueil de projets soumis au vote de la CLDR	25
Fig. 6.	Illustration du toutes-boîtes d'invitation aux réunions d'info / consultation (page centrale).....	28
Fig. 7.	Article paru dans le journal Vers l'Avenir Namur du 10 septembre 2014.....	29
Fig. 8.	Illustrations photographiques des réunions d'information/consultation	30
Fig. 9.	Participation aux soirées d'information et consultation	30
Fig. 10.	Article paru dans le bulletin communal de décembre 2014	31
Fig. 11.	Illustration photographique de la soirée de retour à la population	32
Fig. 12.	Illustration du toutes-boîtes d'invitation aux GT (page centrale)	33
Fig. 13.	Illustrations photographiques de réunions de Groupes de Travail	34
Fig. 14.	Article paru dans le bulletin communal d'octobre 2015	36
Fig. 15.	Illustrations photographiques des réunions de la CLDR.....	38
Fig. 16.	Participation quantitative aux réunions de la CLDR	39
Fig. 17.	La place de Denée	44
Fig. 18.	La Maison de la ruralité	45
Fig. 19.	La place de Warnant	45
Fig. 20.	Illustrations d'actions du PCDN	46
Fig. 21.	« Escargots en fin de course », photo lauréate du concours organisé par la FRW en 2016.	46

Annexes

- Annexe 1 : délibérations du Conseil communal
- Annexe 2 : guide d'entretien avec les personnes-ressources
- Annexe 3 : représentativité de la CLDR
- Annexe 4 : synthèse des résultats de l'information, de la consultation et des Groupes de Travail

Liste des principaux acronymes utilisés

<i>A21L</i>	<i>Agenda 21 Local</i>
<i>ADL</i>	<i>Agence de Développement Local</i>
<i>CA</i>	<i>Conseil d'Administration</i>
<i>CCATM</i>	<i>Commission Consultative en Aménagement du Territoire et Mobilité</i>
<i>CLDR</i>	<i>Commission Locale de Développement Rural</i>
<i>CoDT</i>	<i>Code du Développement Territorial</i>
<i>CPAS</i>	<i>Centre Public d'Action Sociale</i>
<i>C/R</i>	<i>Compte-rendu</i>
<i>CWATUPE</i>	<i>Code Wallon de L'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie</i>
<i>DD</i>	<i>Développement Durable</i>
<i>DGO3</i>	<i>Direction Générale Opérationnelle n°3</i>
<i>DNF</i>	<i>Département de la Nature et des Forêts</i>
<i>DR</i>	<i>Développement Rural</i>
<i>FRW</i>	<i>Fondation Rurale de Wallonie</i>
<i>GP</i>	<i>Groupe-Projet</i>
<i>GT</i>	<i>Groupe de Travail</i>
<i>HP</i>	<i>Habitat Permanent</i>
<i>ODR</i>	<i>Opération de Développement Rural</i>
<i>PCDR</i>	<i>Programme Communal de Développement Rural</i>
<i>PCS</i>	<i>Plan de Cohésion Sociale</i>
<i>PPT</i>	<i>Powerpoint</i>
<i>PST</i>	<i>Programme Stratégique Transversal</i>
<i>SI</i>	<i>Syndicat d'Initiative</i>

1. Chronologie de l'Opération de Développement Rural

Décision de principe de lancer une 2 ^{ème} opération de développement rural (délibération du Conseil communal en annexe 1)	=>	29/11/2011
Désignation (Ministre) de la FRW comme organisme d'accompagnement	=>	25/04/2013
Signature de la convention morale Commune/FRW (délibération du Conseil communal en annexe 1)	=>	18/07/2013
Désignation (Collège) de la FRW comme auteur de PCDR (délibération du Conseil communal en annexe 1)	=>	07/01/2014
<u>Visite de terrain</u> Commune/FRW	=>	27/02/2014
<u>La rencontre des représentants du personnel communal</u> (explications sur le PCDR)	=>	24/03/2014
<u>Les rencontres de personnes-ressources</u> : 20 personnes interviewées, entre le	=>	05/06/2014
	et le	05/09/2014
<u>Les réunions d'information et de consultation</u> :		
9 réunions en soirée, dans les 9 anciennes sections de l'entité, du	=>	09/09/2014
	au	13/11/2014
<u>Le toutes-mallettes</u> : 624 questionnaires distribués via les enseignants aux enfants des écoles fondamentales de l'entité, à l'attention de leurs parents	=>	déc. 2014
<u>Le retour à la population (séance publique)</u> : présentation de la partie 1 du PCDR, des résultats des consultations villageoises et du questionnaire toutes-mallettes	=>	23/02/2015
<u>Les Groupes de Travail</u> :		
5 GT ont été mis en place et se sont réunis chacun à 2 reprises, entre le	=>	03/03/2015
	et le	01/06/2015
<u>Consultation des services communaux sur la thématique du DD</u>	=>	15/10/2015
<u>La CLDR</u> :		
Désignation des membres de la CLDR par le Conseil Communal (délibération du Conseil communal en annexe 1)	=>	19/10/2015
12 réunions plénières, du	=>	09/11/2015
	au	18/04/2017
Durant la phase des réunions de la CLDR, mise en place d'une		
<u>Consultation spécifique des acteurs du monde agricole</u> :	=>	15/02/2016
<u>Visite de terrain</u> Commune/FRW/DGO3	=>	16/06/2016

2. L'organisme d'accompagnement : la Fondation Rurale de Wallonie

La FRW accompagne les communes rurales wallonnes depuis 1979



La FRW est un organisme d'utilité publique, indépendant et pluraliste. Elle œuvre pour le développement des régions rurales de Wallonie par le soutien à des projets économiques, sociaux, culturels et environnementaux, dans une démarche durable.

En 1979 déjà, la FRW accompagnait les premières opérations pilotes de développement rural en Wallonie. Depuis, elle assure les différentes missions que la Région wallonne lui a confiées :

- Accompagnement des opérations de développement rural,
- Conseil en matière de plans communaux de la nature,
- Facilitateur Plan bois-énergie pour le secteur public,
- Interface Leader,
- Assistance Territoire et Patrimoine,
- Ressources et expertise du milieu rural.

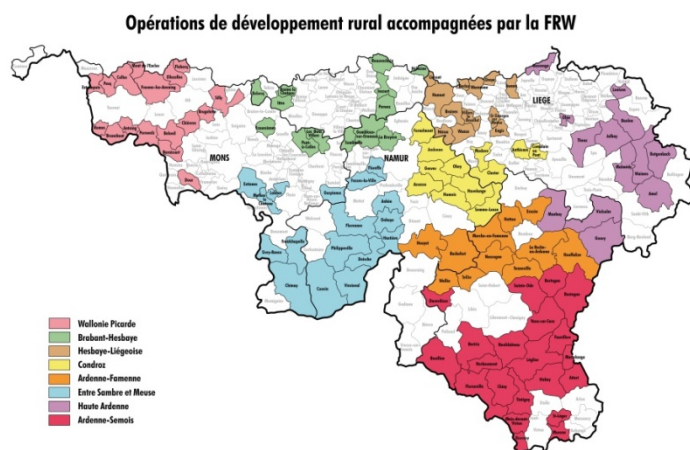
L'équipe régionale de l'Entre-Sambre-et-Meuse accompagne la commune d'Anhée

Dans le cadre des opérations de développement rural, la FRW met à disposition des 117 communes qu'elle accompagne des agents de développement intégrés dans une équipe pluridisciplinaire et formés en continu.

Ces agents favorisent la participation de tous par des entretiens, des réunions publiques et des enquêtes locales. Ils constituent un relais spécifique entre les habitants et le pouvoir communal, ainsi qu'entre le pouvoir communal et les différentes instances décisionnelles. Ils contribuent également à la rédaction du PCDR, à la recherche de subventions et à l'accompagnement des projets. .

Les 8 équipes de la FRW sont réparties en Wallonie. Ces multiples implantations permettent aux agents de développement de bien connaître le terrain et les réalités du territoire sur lequel ils travaillent.

L'accompagnement de la commune d'Anhée est assuré par l'équipe régionale de l'Entre-Sambre-et-Meuse située à Philippeville (en bleu sur cette carte), et plus particulièrement par Vincent VERRUE et Myriam BACHY.



Janvier 2014



FRW Pour en savoir plus :

www.frw.be

FondationRuraleWallonie

3. Méthodologie d'élaboration du PCDR, approche qualitative

3.1 Introduction

*La prospective a comme objectif d'éclairer l'action présente à la lumière des futurs possibles et souhaitables.
(Michel Godet)*

La méthodologie développée dans le cadre de l'élaboration de ce PCDR est une méthodologie basée sur la prospective¹. Cette méthode, adaptée à l'élaboration d'un PCDR afin d'être en accord avec les obligations décrétales, permet de prendre en compte de nombreuses caractéristiques qui régissent l'élaboration d'un PCDR. On citera :

- L'intégration de la dimension « complexité » d'une opération de développement rural ;
- La prise en compte de changements importants futurs et hautement probables ;
- L'appréhension d'un futur incertain ;
- La prise en compte de toutes les tendances possibles même les moins favorables ;
- La construction d'une vision partagée du/des futur(s) ;
- La possibilité offerte aux acteurs d'un territoire d'appréhender la globalité du système dans lequel ils agissent ;
- L'intégration du long terme dans les prises de décision ;
- La motivation pour le changement ;
- Une meilleure préparation aux futurs potentiels.

La méthodologie prospective permet donc de travailler sur le futur. A ce titre, on parlera de différentes formes de futur.

- L'« ancien » futur :
Habituellement appelé LE futur, il est une extrapolation du passé, basé sur les modèles mentaux existants → c'est trop souvent le principe des prévisions.
- Le « nouveau » futur :
Il s'agit d'une série de récits parallèles à propos du futur. Ils s'appellent scénarios et aucun n'a encore eu lieu.
- Le futur « réel » :
C'est ce qui va exactement se passer et personne ne peut dire qu'il le connaît.

La méthode permet de travailler sur le « nouveau » futur et augmente la capacité d'un territoire et de ses acteurs de pouvoir composer avec le futur « réel » de manière plus flexible, plus agile. La méthodologie utilisée est synthétisée dans le tableau 1 et la figure 1 et détaillée dans les paragraphes 3.2 à 3.5.

¹ Méthodologie inspirée et adaptée de la méthode prospective proposée par Atanor et Métamorphosis.

3.2 Définition du projet, constitution de l'équipe et choix de la méthode

Le « projet » consiste donc en l'élaboration du PCDR de la commune d'Anhée sur base du décret du 11 avril 2014 et de l'arrêté du 12 juin 2014 dont la plus grosse innovation est de proposer 6 parties au lieu des 5 parties sous l'ancien décret.

Les partenaires actifs dans la récolte des données et la rédaction du PCDR sont classiquement :

- Les membres du personnel communal au sens large ;
- Les élus communaux ;
- Les experts locaux plus communément appelés « personnes-ressources » ;
- Les citoyens dont les membres de la CLDR ;
- Les services du SPW/DGO3/Direction du Développement Rural ;
- La FRW comme organisme d'accompagnement et comme auteur de PCDR.

Le choix d'opter pour une méthode prospective, dont la technique de mise en œuvre peut paraître ardue dans le cadre d'un tel processus (bien que celle-ci apporte une réelle plus-value – cf. point 3.1), a été fait parce que l'évaluation de la première ODR était très positive (cf. partie 1) et la dynamique participative bien ancrée.

Cependant, la méthode appelle quelques nouveaux concepts théoriques qu'il a fallu le temps aux citoyens participants d'assimiler. On parle en effet de forces de changement, de certitude, d'incertitude critique, d'impact, de force motrice, de scénarios, de regroupements, etc. ces notions sont explicitées plus loin.



L'autre difficulté à laquelle nous avons été confrontés était de faire s'inscrire la méthode développée dans le cadre assez normatif et contraignant de la législation en vigueur. C'est surtout lors de la phase de Groupes de Travail et du début du travail de la CLDR, c'est-à-dire au moment de l'élaboration du diagnostic partagé et des fondements de la stratégie que la méthode a apporté une réelle plus-value.

En regard des explications théoriques méthodologiques, un exemple sur une thématique donnée, à savoir l'adaptation de la société au vieillissement illustre le propos. Ces explications sont données dans un encadré et sont rappelées grâce au logo ci-contre.

Approche théorique par étapes		Mise en pratique		
Etape	Quoi ?	Avec qui ? (la FRW + ...)	Comment ?	Parties du PCDR où sont exprimés les résultats
1	<i>Le projet, l'équipe et la méthode</i>	Commune/Auteur	Décret DR 11/04/2014 Arrêté DR 12/06/2014 Méthodologie prospective	2
2	<i>La collecte des données</i>	Commune/Personnes-ressources/Citoyens	I/C Interviews de personnes-ressources Toutes-mallettes Bases de données Inventaires	1-2
3	<i>Le diagnostic partagé</i>	Commune/Personnes-ressources/Citoyens	GT	2-3
4	<i>L'identification des forces de changement</i>	Citoyens	GT	2-3
5	<i>La définition et le développement des scénarios futurs</i>	Citoyens	GT	3
6	<i>L'élaboration du scénario idéal</i>	Citoyens/Collège	CLDR	3
7	<i>La concrétisation de la prospective en termes d'objectifs opérationnels</i>	Citoyens/Collège	CLDR	4
<i>Etape récurrente et étape 8</i>	<i>La concrétisation de la prospective en projets</i>	Citoyens/Collège	CLDR	5
9	<i>La programmation et la mise en œuvre des projets</i>	Citoyens/Collège	CLDR	6

Tab. 1. Tableau récapitulatif des grandes étapes de l'élaboration du PCDR et lien avec les parties du dossier

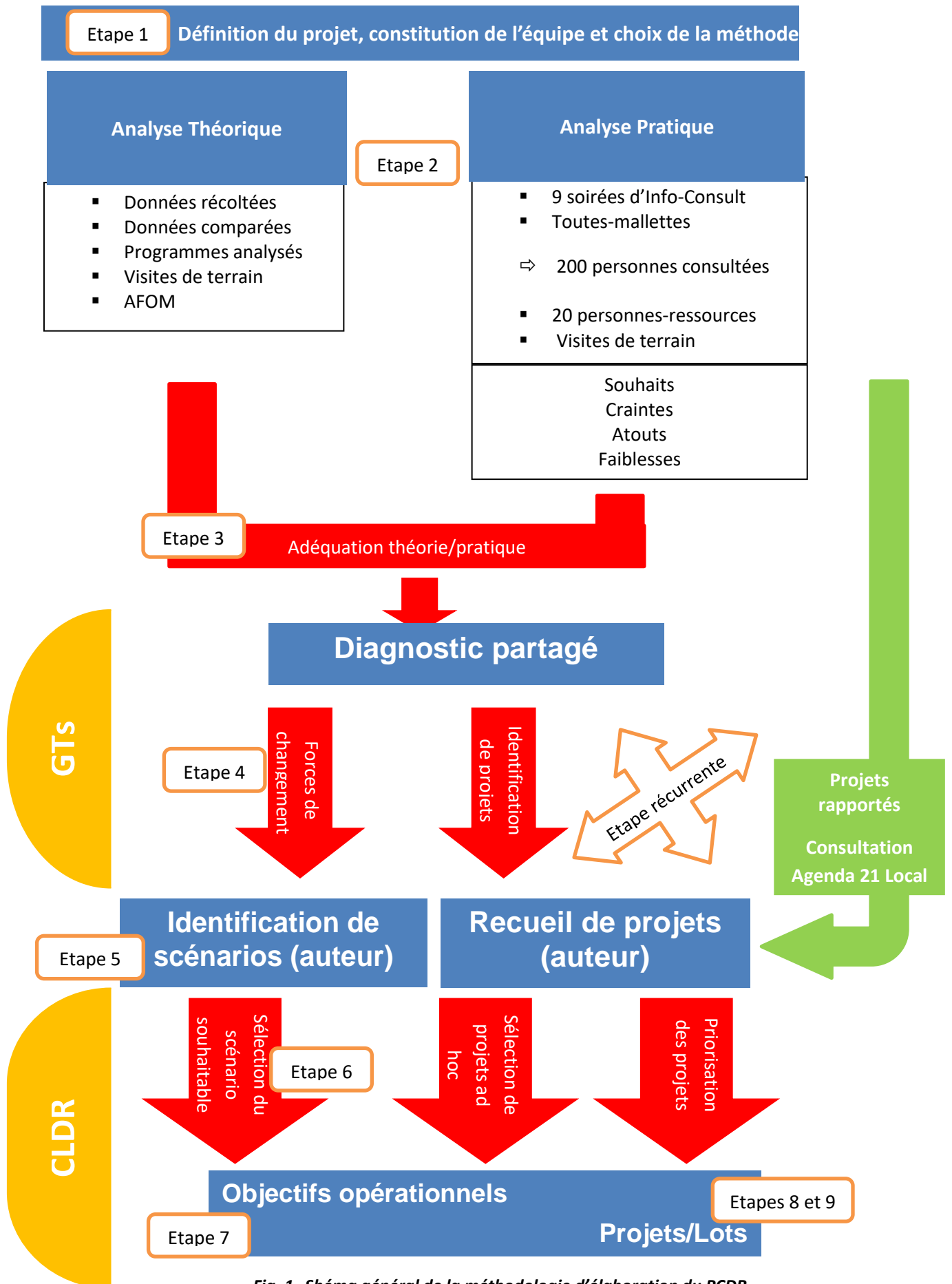


Fig. 1. Shéma général de la méthodologie d'élaboration du PCDR

3.3 La collecte des données

3.3.1 Le travail préparatoire

Une visite de terrain a été effectuée, en minibus communal, le 27 février 2014, ceci afin de mieux percevoir les caractéristiques de la commune et prendre connaissance d'éventuels projets communaux. Cette visite des différents villages était commentée par le Bourgmestre. La Directrice générale, plusieurs employés communaux, l'agent de l'ADL et les AD de la FRW étaient présents.

Une réunion avec les représentants du personnel communal et para-communal (CPAS, ADL, ...) a eu lieu le 24 mars 2014. Il s'agissait de présenter respectivement le PST, le PCS, l'A21L et le PCDR, afin que chacun soit au courant des divers plans et programmes communaux en cours d'élaboration et de leur nécessaire recherche de cohérence.

3.3.2 Le diagnostic socio-économique théorique

Le diagnostic socio-économique présenté dans la partie 1 du PCDR est établi essentiellement grâce à la récolte d'informations objectives de type « données statistiques » ou « données d'inventaires ». Ces informations sont organisées par chapitres thématiques. Chaque thématique fait l'objet d'une analyse des tendances et d'une analyse AFOM en fin de chapitre.



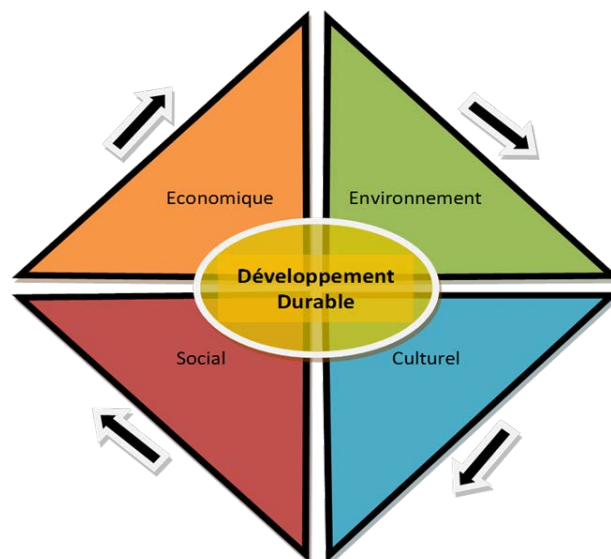
L'analyse AFOM permet de dégager les forces et les faiblesses mais aussi et surtout dans la cadre d'une exploitation prospective du diagnostic, de déterminer les tendances futures, positives ou négatives ainsi que les facteurs externes au territoire qui peuvent influencer son évolution.

3.3.3 Les réunions d'information/consultation

Ces réunions participent pleinement à la validation du diagnostic socio-économique théorique tel que présenté dans la partie 1. La vision à long terme, les changements en cours et l'expression d'un futur idéal constituaient le cœur de la démarche de la partie « consultation » de la réunion.

Outre cela, un des objectifs de ces rencontres était de faire (re)découvrir à la population une politique de développement pour leur commune basée sur la participation citoyenne, et de les amener à s'exprimer sur leur village et leur commune afin de récolter un maximum d'avis sur l'ensemble des domaines qui constituent la vie de la commune.

La commune ayant décidé de se lancer dans un PCDR/Agenda 21 Local, les agents de la FRW présentaient également la notion de Développement Durable afin d'y sensibiliser les citoyens pour la suite de l'ODR. Ils présentaient et commentaient le schéma des différents piliers du DD ci-dessous, replaçaient le PCDR dans la philosophie de l'A21L et rappelaient que la Commune d'Anhée a déjà son A21L.



Une réunion d'information/consultation se divisait en deux parties. La première relative à l'information et la deuxième relative à la consultation de la population. Une telle réunion durait en général deux heures.

3.3.3.1 L'information

Les points suivants étaient présentés au moyen d'un montage PPT (les participants avaient ensuite la possibilité de poser leurs questions) :

- l'ODR : objectif, processus, décret ;
- les étapes menant à la rédaction du PCDR ;
- le PCDR et ses différentes parties ;
- Le PCDR et le développement durable ;
- Les partenaires de l'ODR ;
- La façon de contribuer de la population à l'élaboration du PCDR (les différentes étapes de participation citoyenne) ;
- Le PCDR en résumé ;
- Le bilan du 1^{er} PCDR.

3.3.3.2 La consultation

La consultation se déroulait en 5 temps distincts et suivant certaines consignes à respecter :

- Dans un 1^{er} temps, les participants étaient interrogés sur leur vision de la vie communale ;
- Le 2^{ème} temps concernait « la vie au village HIER » (points positifs et négatifs) ;
- Au 3^{ème} temps, les participants étaient invités à se prononcer sur « la vie au village AUJOURD'HUI (atouts/faiblesses) » ;
- Le 4^{ème} temps concernait « la vie au village DEMAIN (souhaits/craintes) » ;
- Le 5^{ème} temps était consacré à un travail plus personnel sur les thèmes importants de la vie communale et la vision du village idéal.

En fin de réunion, les participants étaient amenés à remplir une feuille d'évaluation portant sur la réunion.

Les agents invitaient aussi les participants à compléter une feuille avec leurs coordonnées e-mail pour les contacts futurs.

La présence de plusieurs mandataires communaux à chaque réunion a permis de donner une réponse immédiate à certaines interrogations des habitants et d'accroître le sentiment d'écoute et d'utilité de ces réunions.

3.3.4 Le retour à la population

A l'issue des réunions d'information/consultation, un retour à la population a été organisé sous forme d'une séance publique où, après avoir rappelé le but du PCDR et les différentes parties d'un tel dossier, les agents de développement ont présenté, au moyen d'un montage PPT:

- Le diagnostic/les caractéristiques de la commune ;
- Les premiers résultats de la consultation des habitants (réunions villageoises, personnes-ressources et questionnaire toutes-mallettes) ;
- Les suites de l'opération de développement rural (réunions de GT et mise en place de la CLDR).

Les membres de l'« ancienne » CLDR avaient été conviés spécifiquement à cette séance.

3.3.5 Les rencontres de personnes-ressources

Afin de mieux connaître la commune d'Anhée, les agents de la FRW chargés de l'ODR sur la commune ont organisé une rencontre individuelle de chaque membre du Collège échevinal et d'une série d'autres témoins privilégiés, à savoir au total une vingtaine de personnes-ressources, entre début juin et début septembre 2014. Un guide d'entretien reprenant les principales questions abordées figure en annexe 2.

Outre l'importance de connaître ces acteurs de terrain, le but était de cerner leur vision de la commune (ses principaux atouts, ses faiblesses, les éventuels projets à y développer) et de souligner l'importance de leur participation aux futurs GT.

3.3.6 Les consultations ciblées

3.3.6.1 Via les écoles : le toutes-mallettes

La consultation proprement dite a été complétée par la distribution (via les enseignants), durant le mois de décembre 2014, de 624 questionnaires « toutes-mallettes » aux enfants des écoles fondamentales de l'entité. La demande était que les parents complètent ce questionnaire. Un des intérêts de cette démarche est que de nombreuses réponses émanent de femmes jeunes, public en général peu représenté lors des réunions de consultations villageoises.

Les résultats de ces questionnaires ont été intégrés aux autres résultats de la consultation. Cependant, de manière à illustrer quelque peu les résultats de cette consultation, à titre d'exemples :

- A la question posée de savoir s'il fallait privilégier une catégorie d'habitants et si oui, laquelle, la petite enfance venait clairement en tête, suivie par les jeunes (les ados). Attention cependant, le fait que cette enquête était menée dans le cadre scolaire, auprès d'un public ayant justement des enfants, orientait quelque peu les réponses en ce sens.
- A la question posée de savoir s'il fallait, dans les prochaines années, travailler plus précisément sur un ou plusieurs domaines et le(s)quel(s), voici les tendances qui se dégagent : « les loisirs et la culture » étaient le plus souvent choisis (29 fois), suivis de « la mobilité » (23 fois) et des «

commerces » (19 fois). «L'agriculture et les produits locaux» faisaient aussi un joli score (choisis 17 fois), cependant il y a lieu de nuancer en précisant que ce sont plus les produits locaux qui intéressent les répondants que l'agriculture en tant que telle !

Le lecteur souhaitant connaître les résultats exhaustifs de cette enquête pourra les consulter via le CD joint à ce PCDR.

3.3.6.2 Les services communaux et le Développement Durable

Deux questionnaires ont été élaborés par la FRW et distribués au personnel communal. Ils sont à replacer dans le contexte de la volonté communale de réaliser son PCDR dans la philosophie du Développement Durable.

Anhée avait déjà son Agenda 21 Local. Il s'agissait donc, au niveau du PCDR, d'intégrer cet A21L et de se montrer cohérent par rapport à ce qu'il contient. Il s'agissait aussi de montrer l'exemple au niveau communal (on pouvait imaginer ensuite des répercussions sur l'ensemble du territoire, auprès de l'ensemble de la population ...).

Le 1^{er} questionnaire était destiné aux personnes-ressources des principaux services communaux et para-communaux, à savoir : *la Directrice générale, les différents chefs de services ou personnes-ressources (éco-conseillère, conseillère en énergie, ...) de l'administration communale (dont le chef des travaux), l'ADL, la Police, le CPAS, les chefs d'écoles (minimum un questionnaire par implantation scolaire), le SI, la bibliothèque, la Maison de l'artisanat, l'ALE, le Conseil culturel & Kaléidoscope.*

Le second questionnaire, plus léger, concernait tout le personnel communal.

Les destinataires étaient invités à compléter et remettre le(s) questionnaire(s) à la Directrice générale pour le 15 octobre 2015. La FRW a réceptionné les questionnaires complétés et a procédé à leur dépouillement.

En lot 0 (voir partie 5) figure le projet de Plateforme Interservices. En effet, la Commune est occupée à s'approprier les résultats des questionnaires et à travailler sur une sorte de tableau de bord d'actions à mettre en œuvre en interne au niveau communal afin d'aller dans le sens du Développement Durable, notamment en terme de gouvernance locale. La Commune est déjà en train de mettre en place certaines choses qui n'existaient pas au moment de la diffusion du questionnaire. D'autres seront discutées au fur et à mesure, lors des réunions habituelles des chefs de services. Ces réunions se déroulent environ cinq fois l'an et constitueront la Plateforme chargée du suivi de ces projets, l'objectif étant d'arriver à une gestion interne « durable ».

Le lecteur souhaitant connaître les résultats exhaustifs de cette enquête pourra les consulter via le CD joint à ce PCDR.

3.3.6.3 Les acteurs du monde agricole local

Une consultation spécifique du monde agricole d'Anhée a eu lieu le 15 février 2016 à l'administration communale. Chacun des acteurs identifiés avait reçu, par voie postale, une convocation à la réunion. En effet, à l'issue des réunions villageoises et de GT, le constat avait été fait qu'il y avait peu de propositions de projets dans le domaine agricole. Les quelques propositions faites méritaient d'être approfondies et de



nouvelles propositions émises. Les propositions issues de cette consultation spécifique ont été intégrées à la matière en cours de travail par la CLDR.

3.3.7 Illustration de données récoltées

Le lecteur souhaitant prendre connaissance de la synthèse complète des résultats de la consultation de la population est invité à consulter l'annexe 4.

	<p><u>Exemple en rapport avec l'adaptation de la société au vieillissement de la population :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Voir partie 1 du PCDR, diagnostic socio-économique, chapitre 4• Réunions de consultation : « Il y aurait des services adaptés à tous ainsi que des logements pour les aînés notamment. » « Il y aurait des logements accessibles aux personnes âgées. » « On apporterait une certaine attention aux aînés avec des services de proximité. » « On donnerait la possibilité aux personnes plus âgées de trouver des logements plus petits, adaptés. » « On imaginerait un partenariat intergénérationnel, un lieu d'accueil et de rencontres ... Un centre de jour pour les personnes âgées, avec cantine, une ouverture aux autres gens du village, l'aide de bénévoles. »• Interview de personnes-ressources <i>Liste d'attente dans la seule Maison de Repos de l'entité. Besoin d'animations pour le 3^{ème} âge : gymnastique douce, cartes, conférences</i> <i>Mise à disposition de petits logements adaptés pour les personnes non-autonomes avec passage de différents services, tels une infirmière.</i>
--	---

Tab. 2. Illustration pratique de données récoltées lors de la phase de consultation, en lien avec l'adaptation au vieillissement de la population

3.4 L'élaboration du diagnostic partagé et des scénarios prospectifs par les Groupes de Travail

3.4.1 L'organisation générale des réunions et le choix des groupes de travail

Le choix des 5 thématiques a été fait par l'auteur de PCDR, en accord avec le Collège communal, sur base du diagnostic de la commune et des résultats de la consultation. Les 5 thématiques ont été formulées sous forme de grandes questions :

- Quelle ruralité pour nos villages, quelle convivialité pour leurs habitants ?
- Quelles réponses aux problèmes vécus par nos aînés ?
- Quelle redynamisation économique et touristique pour Anhée ?
- Quels défis énergétiques et environnementaux pour 2025 ?
- Quelle évolution pour l'aménagement de notre territoire ?

Chacune de ces grandes thématiques était déclinée en plusieurs sous-thématiques, présentées en début de séance de GT.

Chacun des GT était structuré en 5 ateliers répartis sur 2 soirées. La première soirée était consacrée aux ateliers 1 à 3 tandis que la seconde l'était aux ateliers 4 et 5. Les ateliers portaient sur les objets suivants, par ailleurs explicités en détail ci-dessous :

- Atelier n°1 : validation de l'analyse croisée;
- Atelier n°2 : identification des forces de changement;
- Atelier n°3 : identification individuelle de projets;
- Atelier n°4 : répartition des forces de changements dans la *matrice des forces*;
- Atelier n°5 : mise en commun de projets;

Au terme des GT, d'une part, les bases méthodologiques nécessaires à l'écriture de scénarios contrastés étaient jetées et, d'autre part, un recueil de projets était constitué. Tous deux allaient pouvoir ensuite être appréhendés par la CLDR, avec l'aide de la FRW (cf. 3.5).

Le lecteur souhaitant prendre connaissance de la synthèse complète des résultats des GT est invité à consulter l'annexe 4.

3.4.2 La validation de l'analyse croisée

Le 1^{er} atelier consistait en la présentation et la validation de l'analyse croisée relative à la thématique en question, une manière pour les participants de prendre connaissance de la matière et de se l'approprier. Par analyse croisée on entend le résultat de la confrontation du diagnostic théorique et du résultat des consultations diverses.

L'analyse croisée est présentée en partie 3 du PCDR.

3.4.3 L'identification des forces de changement

L'atelier n°2 des Groupes de travail, organisé lors de la première soirée, consistait à identifier des forces de changement. L'identification des forces de changement est une étape cruciale liée aux méthodes prospectives. En effet, c'est sur base de celles-ci que seront rédigés les différents scénarios prospectifs.

Définition : par force de changement, on entend tout facteur qui a un impact sur l'évolution future de la thématique étudiée, localement. Celles-ci doivent être énoncées de manière neutre, sans a priori quant à leur tendance future. Elles peuvent être *Globales ou Locales*. Les forces globales ont été débattues pour être ramenées à l'échelle locale étant donné qu'il s'agit de notre échelle de travail. L'exemple suivant montre ce que l'on entend par force de changement globale ou locale.

Exemple de force de changement globale et sa déclinaison en forces de changement locales :

- Le changement climatique, qu'il faut traduire à l'échelon local par des forces de changement telles que la fréquence et l'intensité des inondations, le développement des maladies dans les cultures et les forêts, la pollinisation des fleurs, ...

Un traitement spécial a été réservé par les AD aux idées reçues, sorte de lieux communs que tout le monde croit connaître ou comprendre mais qui dans les faits sont rarement fondés. Un travail de déconstruction a alors été entamé.

Les forces de changement sont ensuite regroupées par thématique et pour certaines reformulées par l'auteur de PCDR entre la fin de cet atelier et l'atelier suivant. Une validation de la reformulation a été proposée aux membres des groupes de travail.

	<p><u>Exemples de forces de changement en rapport avec l'adaptation de la société au vieillissement de la population :</u></p> <p><i>Les relations intergénérationnelles (crèches, écoles avec les aînés)</i> <i>L'isolement</i> <i>L'offre de formation pour les aînés (exemples : TIC = ordinateurs, smartphones...)</i> <i>La fracture numérique</i> <i>La sensibilisation au bénévolat (besoin de temps, renouvellement)</i> <i>La mixité sociale intergénérationnelle spatiale (« ghettos » de jeunes, ou de vieux)</i> <i>L'offre et l'accessibilité des activités culturelles</i> <i>La présence de résidences-services</i> <i>L'offre de logements adaptés (pour les personnes à mobilité réduite)</i> <i>Le prix des logements adaptés</i></p>
--	--

Tab. 3. Illustration pratique de forces de changement

3.4.4 La matrice des forces de changement

Une fois les forces de changement identifiées, il s'agissait, lors du 4^{ème} atelier², d'estimer le niveau de certitude de leur évolution ainsi que leur force d'impact sur le territoire. On construisait alors ce qu'on appelle la **matrice des forces**. Cette matrice a permis d'identifier les forces qui allaient ensuite être utilisées dans les scénarios pour les faire varier.

Les participants étaient prévenus que l'analyse des scénarios issus de cette réflexion serait effectuée par la CLDR dans le cadre de la troisième phase participative. Il s'agirait alors de traduire ces scénarios en objectifs opérationnels.

Il était donc demandé, pour chacune des forces, de placer celle-ci au sein du tableau illustré en figure 2. Ce travail a été effectué en plénière, de telle sorte que les arguments des uns et des autres pouvaient être confrontés. Pour la suite du processus, ce sont les forces placées dans les cadrans de droite qui nous intéresseront. En effet, celles-ci auront un impact fort sur le déroulement du futur, de manière certaine pour les unes, d'où l'intérêt d'en tenir compte afin de s'y préparer, et de manière incertaine pour d'autres, d'où l'intérêt de mettre en œuvre des projets afin d'en maîtriser l'évolution et/ou les effets.

² L'atelier 3 était consacré aux projets, nous y reviendrons dans le paragraphe 3.5.2

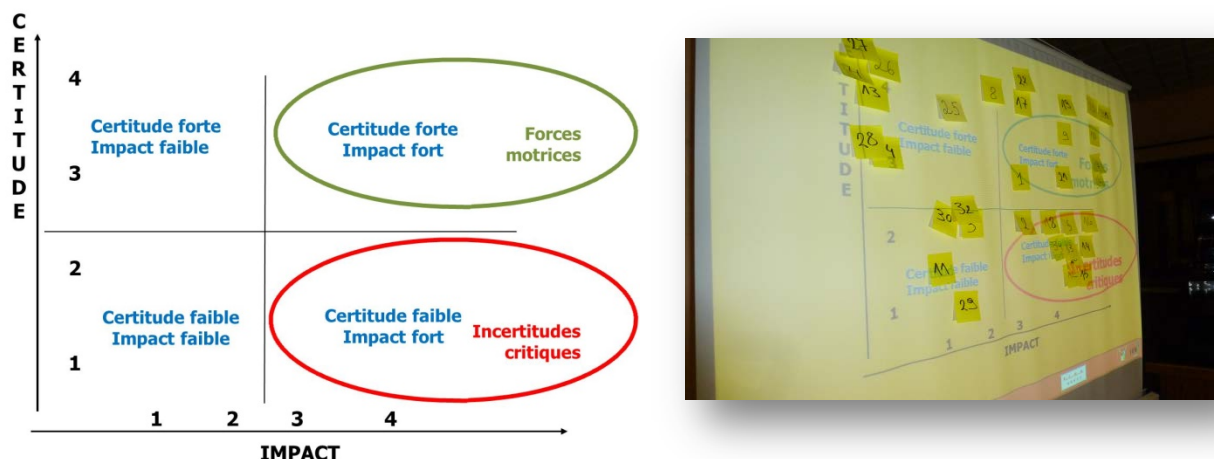


Fig. 2. Illustration de la matrice des forces de changement et application pratique

Exemple de classement des forces de changement en rapport avec l'adaptation de la société au vieillissement de la population :

Forces motrices

L'isolement

- ⇒ En croissance

L'offre de formation pour les aînés (exemples : TIC = ordinateurs, smartphones...)

- ⇒ En croissance via les politiques publiques régionales

La fracture numérique

- ⇒ Elle subsistera car il y aura toujours un effet « retard » lors de l'arrivée d'une nouvelle technologie

La mixité sociale intergénérationnelle spatiale (« ghettos » de jeunes, ou de vieux)

- ⇒ Vers plus de mixité, cf. politiques publiques

L'offre de logements adaptés (pour les personnes à mobilité réduite)

- ⇒ En croissance dans le secteur privé

Le prix des logements adaptés

- ⇒ En augmentation

Incertitudes critiques

La sensibilisation au bénévolat (besoin de temps, renouvellement)

- ⇒ Plutôt à la baisse mais sans certitude

La présence de résidences-services

- ⇒ Pas garantie à Anhée, question du prix ?

Les relations intergénérationnelles (crèches, écoles avec les aînés)

- ⇒ Plutôt en hausse mais sans certitude

L'offre et l'accessibilité des activités culturelles

- ⇒ Offre peut-être mais en milieu rural se pose la question de l'accessibilité

Tab. 4. Illustration pratique de classement des forces de changement

Le lecteur souhaitant prendre connaissance de manière plus exhaustive des forces de changement et de leur classement est invité à se reporter à l'annexe 4.

Commune d'Anhée – PCDR – Partie 2 – Résultats de la participation de la population

20

3.4.5 Les différents scénarios prospectifs

Une fois les forces caractérisées, il reste à les sélectionner afin d'établir les scénarios. Les regroupements effectués sur l'ensemble des forces ont permis de dégager les 7 sous thématiques suivantes :

- 1/ Le maintien du cadre de vie et des noyaux villageois ;
- 2/ L'adaptation de la société au vieillissement ;
- 3/ Le développement touristique ;
- 4/ L'environnement et en particulier celui de la vallée de la Mollignée ;
- 5/ La question énergétique ;
- 6/ Le développement économique ;
- 7/ Le « vivre ensemble ».

Pour chacune de ces sous-thématiques, l'auteur de programme a identifié les deux incertitudes critiques les plus influentes, grâce à l'utilisation d'une méthode systémique de classement des forces entre forces dépendantes et forces influentes.

Pour chaque thématique, l'auteur de programme a fait varier les 2 incertitudes critiques selon deux tendances radicalement opposées (pile ou face dans la figure 3 ci-dessous). Les forces motrices quant à elles, par définition, ne variaient pas. Des nuances plus subtiles sont aussi introduites en tenant compte des autres forces de changement considérées comme moins critiques ou plus dépendantes.

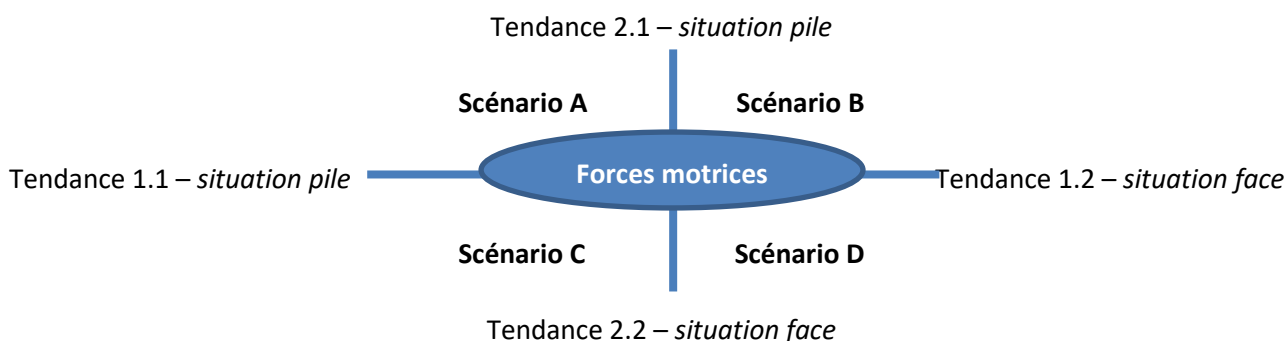


Fig. 3. Schéma d'élaboration des sous-scénarios thématiques

Le résultat se traduit par l'obtention de 4 sous-scénarios par sous-thématique. La répétition de cet exercice pour chacune des 7 sous-thématiques a donc conduit à l'obtention de 28 sous-scénarios.

Cette partie-là du processus n'a pas été réalisée avec les citoyens étant donné la relative complexité du processus et son caractère mécanique et répétitif, et ce afin d'une part de limiter le nombre de réunions et d'autre part de maintenir un niveau de motivation élevé, ce qu'un surplus de réunions techniques et ardues aurait pu entamer.



Exemple d'écriture d'un sous-scénario en rapport avec l'adaptation de la société au vieillissement de la population :

	<p>Constantes : Vieillesse avérée – adaptation des logements individuels</p> <p>Variable 1 : Bénévolat/Entraide <u>Tendance 1.1</u> : Le bénévolat est en plein essor <u>Tendance 1.2</u> : Le bénévolat a disparu</p> <p>Variable 2 : Développement/accessibilité des résidences services <u>Tendance 2.1</u> : en pleine croissance et accessible au plus grand nombre <u>Tendance 2.2</u> : très limité et très coûteux pour les résidents</p> <p>Scénario 2.1 : Tendances 1.1 et 2.1</p> <p>L'augmentation importante du nombre de retraités couplée à l'augmentation de l'espérance de vie et de la qualité de vie après la retraite, a permis une recrudescence du nombre de bénévoles dans les associations. Là où autrefois, les associations à vocation festive comptaient le plus de bénévoles, ce sont maintenant les associations à finalité sociale qui sont en plein essor. Les grands principes du développement durable et surtout la prise de conscience collective de la nécessaire solidarité entre personnes expliquent cet état de fait. Les personnes les plus âgées profitent maintenant de l'aide des nouveaux retraités, notamment pour leur proposer des activités destinées à rompre la solitude, les aider dans leurs déplacements (courses, actes administratifs, ...). Les pouvoirs publics apportent leur soutien en termes d'infrastructures et d'outils. Plusieurs résidences ont ainsi été construites et leur occupation est réservée aux personnes issues de la commune et désireuses de garder un minimum d'autonomie. Il y a eu un véritable glissement entre les personnes qui autrefois rentraient en maison de repos et celles qui maintenant habitent ce genre d'infrastructures. Une petite économie de services s'est mise en place afin de proposer aux seniors des services à domicile (coiffure, épicerie ambulante, etc.) Par ailleurs, bon nombre de logements laissés vacants ont été mis sur le marché et transformés, ce qui a permis une augmentation substantielle de l'offre en logements sur la commune, tirant les prix vers le bas.</p>
--	---

Tab. 5. Exemple de sous-scénario thématique

3.5 Du scénario idéal à la stratégie de développement par la CLDR

3.5.1 La construction du scénario idéal, les défis et les objectifs

Les 28 scénarios sont ensuite placés dans un tableau tel que celui présenté en figure 4. La méthode demande alors de regrouper les sous-scénarios thématiques ayant des affinités entre eux à travers l'ensemble des thématiques afin de construire 4 scénarios globaux, reprenant l'ensemble des sous-thématiques. Ainsi, dans l'exemple donné ci-dessous, le sous-scénario 1.A est regroupé avec le 2.B, le X.A et le 7.B, pour obtenir le scénario 2. L'exercice est répété au départ des sous-scénarios 1.B, 1.C et 1.D de sorte que l'on obtienne ainsi 4 scénarios globaux contrastés.

Cette partie-là de la méthodologie a également été réalisée par l'auteur de programme et non en commun avec l'ensemble de la CLDR pour les mêmes raisons qu'évoquées plus haut.

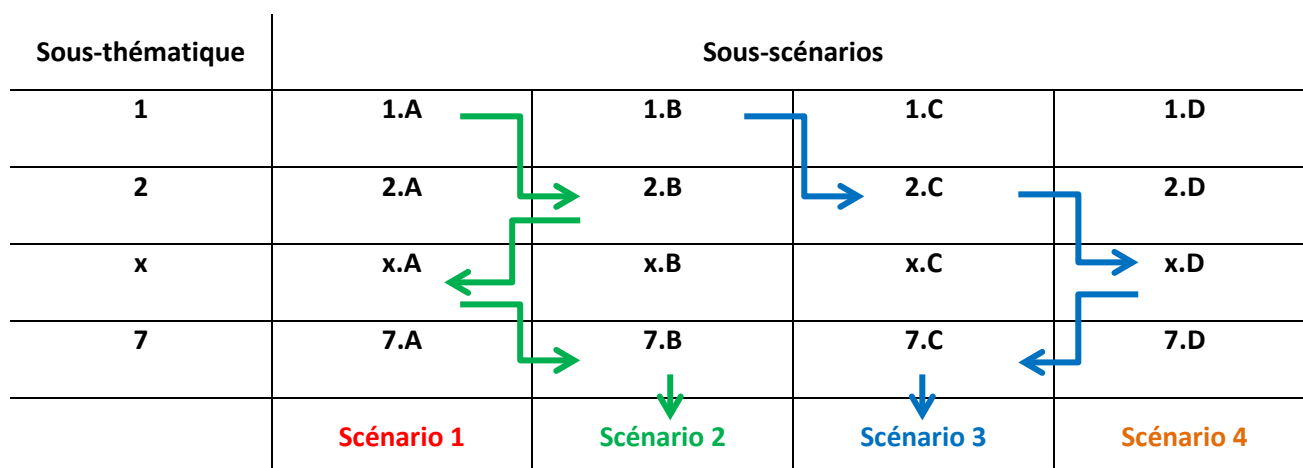


Fig. 4. Schéma de construction des 4 scénarios globaux

Les 4 scénarios ont été articulés autour de 4 thèmes issus des 7 sous-thématiques de base, il s'agit des thèmes suivants :

- Le cadre de vie ;
- Le vivre ensemble, incluant la sous-thématique du vieillissement ;
- L'énergie et l'environnement ;
- Le développement économique et touristique.

Ces thèmes préfigurent les défis auxquels la commune devra faire face dans le futur et qui seront développés dans la partie 4 du PCDR.

Ensuite, l'auteur a traduit les scénarios globaux en objectifs afin de les clarifier davantage et d'effectuer un rapprochement avec les obligations décrétales. Ainsi, l'auteur de programme a proposé 4 objectifs par thématique soit 16 objectifs par scénario, soit 64 objectifs au total.

Exemple d'écriture d'un scénario global pour sa partie en rapport avec l'adaptation de la société au vieillissement de la population :

... Le développement urbanistique évoqué ci-dessus concerne également la construction de résidences pour les personnes les plus âgées. Afin de satisfaire la demande locale liée au vieillissement de la population connu partout en Wallonie, l'accès est prioritairement accordé aux Anhétois et Anhétoises ayant résidé dans la commune depuis un certain nombre d'années. Ces résidences sont un complément idéal aux transformations apportées aux habitations par leurs propriétaires afin d'anticiper leur perte d'autonomie. Les personnes fraîchement retraitées participent à cette attention portée aux plus âgés en s'engageant à travers des associations à finalité sociale ; des visites sont programmées dans les résidences pour apporter un peu d'activités sortant de l'ordinaire, des aides aux déplacements pour courses ou actes administratifs sont organisées... S'ajoute aussi le développement significatif d'une économie de services à domicile à destination des seniors : coiffeuses, épiceries ambulantes... Enfin, il faut signaler que des jeunes couples proposent de partager leurs logements avec ces personnes âgées dépendantes sur un modèle gagnant-gagnant. ...

Exemple des objectifs associés au scénario global pour sa partie en rapport avec l'adaptation de la société au vieillissement de la population :

	<p><i>Investir dans des infrastructures adaptées à une population vieillissante</i> <i>Encourager une politique de partage des logements</i> <i>Favoriser les projets visant à maintenir les personnes âgées à domicile</i> <i>Soutenir le développement de résidences services all-in</i> <i>Favoriser les collaborations entre jeunes et personnes âgées en termes de logements</i></p>
--	---

Tab. 6. Extrait de scénario global

Ces 4 scénarios contrastés affublés de leurs objectifs ont été soumis à la réflexion des membres de la CLDR. Il leur a été demandé de sélectionner dans chacun des scénarios les objectifs qui répondaient au mieux au futur souhaité en regard de l'analyse croisée (voir **partie 3 du PCDR**).

Au final, ce sont 18 objectifs de développement qui ont été retenus par la CLDR, quatre pour les défis 1 et 4 et cinq pour les défis 2 et 3 (voir **partie 4 du PCDR**).

Sur base de ces objectifs, l'auteur de programme a pu rédiger le 5^{ème} scénario encore appelé scénario idéal ou vision synthétique du développement rural de la commune d'Anhée. Celle-ci s'articule donc autour de 4 défis et 18 objectifs. Ceux-ci sont explicités dans la partie 4 du PCDR.

3.5.2 Le choix des projets par la CLDR

3.5.2.1 La constitution d'un recueil de projets au cours de la consultation et lors des groupes de travail

Parallèlement à la construction de la stratégie de développement rural, les différents moments de consultation ont permis la construction de ce que l'auteur de programme a appelé un recueil de projets. Ainsi, lors des réunions de consultation, lors des rencontres de personnes-ressources ou de consultations ciblées, mais aussi lors des Groupes de Travail (ateliers n°3 et 5), un temps était toujours consacré aux projets.

Par ailleurs, nous avons complété ce recueil de projets par des projets issus d'autres processus participatifs communaux à savoir l'Agenda 21 local, le PCDN, le PCS ou encore issus du programme de travail de l'ADL.

Au final, à l'issue des Groupes de Travail et au moment de débiter le travail de la CLDR, pas moins de 190 projets ont été listés.

3.5.2.2 La sélection des projets par la CLDR

Un important travail de regroupement, d'affinage, de pré-sélection, a été effectué avec la CLDR et le Collège communal. C'est ainsi que 106 projets ont été soumis au vote de la CLDR.

En effet, la CLDR a passé en revue les 190 projets lors de 3 réunions successives. Lors de ces réunions, les projets ont été discutés **au regard de leur concordance avec la stratégie**, de leur vraisemblable faisabilité, de leur importance en termes de coût, de leur impact en termes de développement durable ou de leur possibilité de subventionnement. C'était aussi l'occasion pour les membres du Collège, membres de la CLDR, de donner quelques explications sur les possibilités ou les modalités de mise en œuvre.

Après ce passage en revue et après avoir évincé ou regroupé certains projets, la CLDR s'est mise d'accord sur une liste de 106 projets qui seraient soumis à son suffrage.

3.5.3 La priorisation des projets par la CLDR et le Collège communal

La priorisation des projets s'est déroulée en trois étapes dont deux réunions de la CLDR.

Lors de la première réunion, la liste sur laquelle la CLDR s'était mise d'accord était soumise au vote des membres en leur demandant de prendre en compte différents paramètres pour établir leurs choix :

- **intérêt collectif ;**
- **faisabilité technique et financière ;**
- réponse à **plusieurs objectifs ;**
- **mobilisation** des habitants ;
- **diversité** des choix → objectifs panachés, coûts variés (projets coûteux et petits projets)

Le tableau de vote reprenait certains éléments susceptibles de guider les choix comme l'impact des projets sur la réalisation de la stratégie via les objectifs principaux auxquels les projets répondent et l'impact sur le développement durable via les 4 piliers. Une information sur la faisabilité technique et financière était aussi proposée.

Principaux objectifs rencontrés	Impact sur le développement durable			Faisabilité	
	Social	Economique	Environnemental Culturel	Technique	Financière
1.1				☺☺	€€
1.1/3.2/3.3				☺☺	€
1.1/3.4/4.2				☺☺	€€
1.1/3.3				☺☺	€
1.1				☺☺☺	€

Faisabilité Technique :

- ☺ Complexité importante,
- ☺☺ Complexité moyenne,
- ☺☺☺ Complexité faible.

Faisabilité financière :

- € < 25.000 euros,
- €€ entre 25.000 et 200.000 euros,
- €€€ > 200.000 euros.

Fig. 5. Extrait du tableau récapitulatif du recueil de projets soumis au vote de la CLDR

Il était demandé aux membres de sélectionner un certain nombre de projets à proposer pour figurer dans les lot 1 et lot 2, selon les modalités suivantes :

- Nombre de projets à sélectionner en **LOT 1 : 5**
- Nombre de projets à sélectionner en **LOT 2 : 10**

Il leur était encore laissé la possibilité de supprimer un maximum de **5** projets.

Suite à ce vote, les résultats ont été dépouillés par l'auteur de programme et un certain nombre de regroupements ont encore pu être opérés. Ainsi, par exemple, il a été proposé d'inclure un certain nombre de projets ayant trait à la mobilité et à la sécurité routière dans un projet plus global de révision du Plan

Communal de Mobilité. D'autres « petits » projets n'ayant pas reçu beaucoup de suffrages mais néanmoins intéressants ont été regroupés au sein de fiches-actions et placés en Lot 3.

La constitution en lots ainsi établie par l'auteur de programme a été présentée au Collège communal dans un premier temps et à la CLDR dans un second temps. Après quelques ajustements, la CLDR a approuvé collectivement une répartition en lots. Ainsi, les 106 projets de départ ont été distribués au sein de 10 fiches projets de lot 1, 14 fiches projets de lot 2 et 31 fiches projets de lot 3.

4. Méthodologie d'élaboration du PCDR, modalités et approche quantitative

4.1 Les rencontres de personnes-ressources

Voici la liste des personnes rencontrées successivement : *Nicolas De Beurme (agent ADL), Michel Canon et Nancy Luyten (président et employée du SI), Francis Misson (administrateur du Conseil culturel), Jules Dumont (échevin), Charles Grolaux et Martine Leboulengé (Maison de l'artisanat), Anne Faeles (échevine), Sébastien Wilputte (agent DNF), Pierre Rondiat (président du CPAS), Sylvain Dupont (environnement), Françoise Windeshausen (éco-conseillère), Marie-Ange Laloux (assistante sociale au CPAS), Gérard Dekoninck (échevin), Stany de Wouters (président de la CCATM), Luc Piette (bourgmestre), Michel Ancion (échevin), Père Bernard Lorent (Père abbé de l'abbaye de Maredsous), Bérangère Sibille (assistante sociale à l'AMO Globul'in/Maison de la parentalité) et Olivier Carly (historien).*

4.2 Les réunions d'information/consultation

Une réunion villageoise d'information et de consultation s'est tenue dans chacune des 9 anciennes sections de l'entité entre le début septembre et la mi-novembre 2014.

4.2.1 Publicité

L'objectif étant d'informer au maximum l'ensemble de la population, différents canaux de communication ont été utilisés :

- Un appel -au personnel communal- à faire fonctionner le bouche à oreille a été lancé lors de la réunion d'information du 24/03/2014.
- Un toutes-boîtes a été adressé aux ménages de l'entité. Celui-ci était présenté sous forme d'un document en quadrichromie au format A4 plié en 2. Il soulignait l'importance de la participation des habitants à l'opération et les invitait aux réunions d'information / consultation. Il a été distribué le 27 août 2014. Il a été suivi par un second toutes-boîtes (1^{er} rappel) du même type, distribué le 19 septembre dans les 6 villages où la réunion n'avait pas encore eu lieu. Puis d'un 3^{ème} toutes-boîtes (2^{ème} rappel), distribué le 10 octobre 2014, à l'attention des habitants des 3 derniers villages à être consultés.

Anhée **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)** **FRW**

Vie associative
Ainés
Tourisme
Emploi
Santé
Logement
Environnement
Agriculture
Urbanisme
Culture
 ...

La parole est à vous !
 Venez imaginer les réponses aux défis de demain.

ANHEE Mardi 9 septembre Complexe sportif	MAREDRET Mardi 7 octobre Salle Al'Bagne	SOSOYE Mardi 14 octobre Salle La Sosoyarde
ANNEVOIE-HUN Mardi 16 septembre Salle Al'Roynète	Toutes les réunions débiteront à 19h30 précises. Si vous n'êtes pas libre le jour de la réunion dans votre village, n'hésitez pas à venir un autre soir, dans un autre village.	SALET Mardi 21 octobre Salle Notre Maison
DENEÉ Mardi 23 septembre Salle d'Anjou	RENSEIGNEMENTS Myriam BACHY et Vincent VERRUE Fondation Rurale de Wallonie 071/66.01.90 m.bachy@frw.be	WARNANT Mardi 4 novembre Salle L'union Warnantaise
BILOUL-MOSSAT Mardi 30 septembre Le Chérumont		HAUT-LE-WASTIA Jeudi 13 novembre Salle le Baty

www.anhee.be

Fig. 6. Illustration du toutes-boîtes d'invitation aux réunions d'info / consultation (page centrale)

- Des affichettes format A3 informant des dates et lieux des soirées d'information/consultation ont été placées dans divers lieux publics, avec pour objectif de toucher un maximum de citoyens et de constituer un rappel par rapport aux autres canaux de publicité.
- Un article a été publié dans le bulletin communal de juillet 2014 (double page centrale) et un autre dans le bulletin communal d'octobre 2014 (p.5).
- Un communiqué a été adressé à la presse locale fin août. Une farde de presse était également disponible en réunion. Un correspondant du journal Vers L'Avenir et un journaliste de la télévision locale MaTélé étaient présents le soir de la réunion qui s'est tenue le 9 septembre à Anhée. Un article et un reportage ont ainsi été diffusés dans les quelques jours qui ont suivi.



Fig. 7. Article paru dans le journal *Vers l'Avenir Namur* du 10 septembre 2014

- Le site internet de la commune reprenait toutes les informations concernant ces réunions. En haut et à gauche de sa page d'accueil, le site web de la commune reprend l'onglet PCDR qui permet d'accéder aux informations relatives à l'opération de développement rural (informations pratiques, photos, comptes rendus, etc.)
- La newsletter communale de décembre 2014 rappelait à ses contacts la possibilité de consulter en ligne les différents comptes rendus des réunions villageoises.

Lors de la publicité sur les réunions d'information/consultation, une attention particulière a été apportée à certains publics :

- Les associations locales : une invitation ciblée a été envoyée aux responsables des associations recensées par l'administration communale, en date du 28 août 2014.
- Les élus communaux : une invitation a été adressée aux Conseillers communaux.
- Les acteurs économiques : l'ADL, via sa Newsletter, a informé plus précisément son public de la tenue des réunions dans le cadre du PCDR.
- Les membres de la CLDR déjà en place (dans le cadre du 1^{er} PCDR), de la CCATm et des groupes PCDN : ils ont eux aussi reçu un courrier spécifique les informant de la réalisation du second PCDR et de l'agenda des réunions d'information/consultation.

4.2.2 Calendrier

Village	Date	Salle
Anhée	09/09/2014	Complexe sportif
Annevoie	16/09/2014	Salle Al Royinète
Denée	23/09/2014	Salle d'Anjou
Bioul	30/09/2014	Chérimont
Mareuret	07/10/2014	Salle Al'Bagne

Sosoye	14/10/2014	Salle la Sosoyarde
Salet	21/10/2014	Salle Notre Maison
Warnant	04/11/2014	Salle l'Union Warnantaise
Haut-le-Wastia	13/11/2014	Salle le Bâti

Tab. 7. Tableau récapitulatif des réunions d'information/consultation



Fig. 8. Illustrations photographiques des réunions d'information/consultation

4.2.3 Résultats quantitatifs

Suivant les villages, les réunions ont attiré de 13 à 30 personnes :

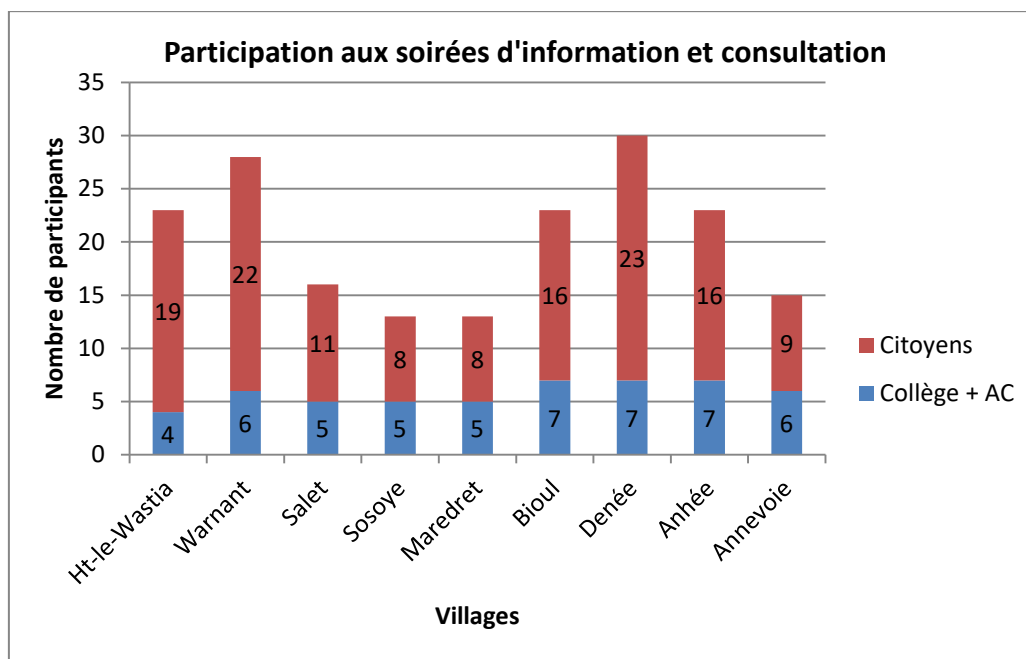


Fig. 9. Participation aux soirées d'information et consultation

4.3 Le retour à la population

A l'issue des réunions d'information/consultation, avant de passer à l'étape suivante relative à la mise en place des GT, un retour à la population a été effectué sous forme :

- D'un article spécifique dans le bulletin communal de décembre 2014 (P.5) ;

DANS MA COMMUNE

► PCDR ANHÉE

Des dizaines d'habitants d'Anhée se sont exprimés sur l'avenir de leur village ...

Voici venu le moment de faire un 1^{er} bilan concernant l'élaboration du nouveau Programme Communal de Développement Rural (PCDR). Pour rappel, un 1^{er} PCDR a été réalisé et mis en œuvre à Anhée de 2003 à 2013, il a permis notamment l'aménagement d'un certain nombre de places et cœurs de villages. Vu le bilan fort positif de ce 1^{er} PCDR, le Conseil communal d'Anhée a décidé d'élaborer un second PCDR. Le processus a démarré à la fin de cet été.

De septembre à novembre, la Commune et la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) ont organisé une réunion de consultation dans chacun des 9 villages de l'entité communale, afin de récolter les avis des habitants. Ces rencontres citoyennes étaient l'occasion pour les habitants qui le souhaitaient de faire part de la façon dont ils vivent dans leur quartier, leur village, leur commune... Quels sont les souhaits, les craintes, les propositions pour l'avenir ? Quel visage donner à Anhée et ses villages ?

Voici, en vrac, quelques-unes des propositions émises au cours de ces réunions villageoises :

- attirer des familles avec enfants pour que les villages « vivent »
- aménager des aires multisports pour les jeunes
- préserver la qualité des paysages
- développer la mobilité de manière à pouvoir vivre avec une seule voiture par ménage
- créer un centre de jour et de services (dont une maison médicale) pour les personnes âgées
- prévoir des logements adaptés pour les aînés de type résidences-services, petites maisons groupées
- faciliter l'intégration des nouveaux habitants, organiser la fête des voisins, inciter à la pratique du bénévolat
- fleurir les villages
- mettre en place une centrale hydro-électrique en utilisant les chutes d'eau et produire ainsi de l'électricité au niveau local
- conserver le label « Sosoye, un des plus beaux villages de Wallonie »
- garder le caractère rural des villages
- donner un second souffle à la Maison de l'artisanat de Maredret
- développer les circuits courts et les points de distribution de produits locaux, soutenir les producteurs locaux
- réfléchir à l'avenir de l'abbaye de Maredret
- faire évoluer la qualité de l'accès aux technologies (web, GSM, ...) importante notamment pour les personnes qui travaillent à domicile
- faire vivre l'infrastructure Maison rurale située à Bioul (les travaux sont en cours), y faciliter l'accès pour les associations d'Anhée
- créer un SEL (Service d'Echanges Local) pour favoriser les échanges de services et les rencontres
- aménager le site de l'ancien camping en bord de Meuse (Plano-Plage) et renforcer son attrait touristique
- développer le tourisme fluvial, valoriser la Meuse et les paysages de bord de Meuse
- créer une Maison de l'environnement (autour du RAVeL de la Meuse, de la Molinee)
- préserver des ensembles patrimoniaux tout en permettant un développement futur en terme d'habitat (densifier les noyaux d'habitat, trouver un équilibre)
- faciliter l'accès au logement pour les jeunes de l'entité etc.

Il ne s'agit ici que d'une série d'exemples. Pour qui veut en savoir plus, les comptes-rendus complets de ces réunions villageoises sont disponibles sur le site internet de la commune, via l'onglet « PCDR ». (Les personnes qui n'auraient pas internet peuvent demander une version papier à l'administration communale aux coordonnées reprises ci-dessous).



ATTENTION !

Il s'agit bien de propositions, rien n'est décidé à ce jour. Ces propositions vont être travaillées dans les mois à venir, selon le processus décrit ci-après.

Cependant, pour certaines de ces propositions, des actions peuvent déjà démarrer à l'initiative des citoyens eux-mêmes, sans attendre de décision ou d'action communale. Qu'il s'agisse de fleurir sa maison, d'organiser une fête des voisins, de se porter bénévole ou de se regrouper pour créer un SEL, cela dépend d'une initiative citoyenne plus que d'une initiative communale. A chacun de voir s'il a envie de s'investir, dans quel et avec qui ...

ET MAINTENANT ?

Au 1^{er} semestre 2015, les habitants intéressés auront la possibilité de s'investir plus avant dans cette aventure en participant à des Groupes de Travail thématiques (GT), voire à la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) que la Commune d'Anhée mettra en place par la suite. Ces différentes réunions permettront, au final, la réalisation de projets choisis et portés par les citoyens et la Commune. Certains des projets retenus en bout de course pourront être subventionnés jusqu'à 80% par la politique de Développement Rural de la Wallonie, ce qui n'est pas négligeable et permet d'envisager de véritables projets de développement pour l'avenir d'Anhée.

Nous invitons les habitants à être attentifs aux toutes-boîtes qu'ils recevront courant janvier. Ceux-ci annonceront les dates, lieux et thèmes des réunions des Groupes de Travail. En introduction de ces réunions thématiques, une séance publique se tiendra au cours de laquelle les habitants intéressés pourront prendre connaissance des 1ères avancées du PCDR, à savoir une présentation de la commune (ses principales forces et faiblesses, dans les divers domaines de la vie en milieu rural : environnement, vie associative, logement, urbanisme, économie, services à la population, tourisme, ...) et des souhaits qui ressortent de la consultation des habitants.

IL N'EST PAS TROP TARD ! Pour les habitants, une Opération de Développement Rural est une occasion unique de participer à l'évolution de leur commune en la découvrant, en partageant leurs idées et en imaginant des projets et des pistes de développement. Même si vous n'avez pas participé à la réunion dans votre village, vous pouvez rejoindre les habitants intéressés et participer à la réflexion en cours en assistant à la réunion publique et aux réunions de groupes de travail qui auront lieu début 2015.

Pour en savoir plus : www.anhee.be (onglet PCDR) - Françoise Windeshausen, administration communale, 082/69.86.20., environnement@anhee.be - Myriam Bachy ou Vincent Verrue, FRW, 071/66.01.90., m.bachy@frw.be

www.anhee.be

5

Fig. 10. .Article paru dans le bulletin communal de décembre 2014

- D'une mise à jour du site web de la commune (onglet PCDR) ;
 - D'une séance publique, le 23 février 2015 en soirée ;
- Un toutes-boîtes a été distribué à chaque ménage de l'entité (le 10 février 2015) pour annoncer les futurs GT (voir point 4.5.1.) Un encart spécial y figurait annonçant ce retour à la population ; les habitants étaient invités à assister à la présentation de leur commune et des résultats de la consultation. Par ailleurs, les membres de la (ancienne) CLDR ont été cordialement invités à cette soirée.
- 40 personnes ont participé à cette présentation et ont eu l'occasion de poser leurs questions.



Fig. 11. .Illustration photographique de la soirée de retour à la population

4.4 Les consultations ciblées

4.4.1 Via les écoles : les toutes-mallettes

Une soixantaine de questionnaires ont été complétés, ce qui représente environ 10% de taux de réponses (les parents ont parfois plusieurs enfants scolarisés à Anhée mais ne remplissent qu'un seul questionnaire).

4.4.2 Les services communaux et le Développement Durable

Le questionnaire complet, proposé aux responsables de services, a été complété par 8 personnes dont la Directrice générale.

Le questionnaire moins conséquent, distribué aux autres membres du personnel, a été complété par 26 personnes.

4.4.3 Les acteurs du monde agricole local

Hormis les représentants communaux, une dizaine de personnes étaient présentes à cette consultation d'un public ciblé.

4.5 Les réunions de Groupes de Travail

4.5.1 Publicité

L'objectif étant, pour les GT (comme pour les séances d'information/consultation), d'informer au maximum l'ensemble de la population, différents canaux de communication ont à nouveau été utilisés :

- Un 1^{er} toutes-boîtes a été adressé à chacun des ménages de l'entité. Il était de nouveau présenté sous forme d'un document en quadrichromie au format A4 plié en 2. Il annonçait les 5 réunions de GT ouvertes à tous et invitait les habitants à y participer et à le faire savoir autour d'eux. Il a été distribué le 10 février 2015.



Fig. 12.. Illustration du toutes-boîtes d'invitation aux GT (page centrale)

Un second toutes-boîtes (de rappel) a été distribué le 22 avril 2015, annonçant les réunions des 3 derniers GT.

- Des affichettes en quadrichromie format A3 ont été déposées dans divers endroits stratégiques.
- Le point a été inscrit à l'ordre du jour de la CLDR existante, qui avait travaillé jusqu'ici sur le 1^{er} PCDR.
- Un mail a été adressé aux différentes personnes-ressources rencontrées au démarrage de l'opération de développement rural. De plus, en fonction des thématiques abordées, des personnes « extérieures » à la Commune ont également été invitées aux GT. A titre d'exemple, l'inspecteur de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Mr Raphaël Gobbels) a été convié au GT où la dimension culturelle était abordée.
- Un article sur l'organisation des GT est paru dans le bulletin communal de février 2015 (p.4) et dans celui de mai 2015 (p.4).
- Un communiqué a été adressé à la presse locale (écrite et télévisée) annonçant le retour à la population du 23 février et le calendrier des GT.
- La newsletter communale de février 2015 annonçait le retour à la population et le calendrier des GT. Par la suite, d'autres newsletters annonçaient chaque fois le GT à venir.
- Le site web communal annonçait également les réunions de GT.

4.5.2 Calendrier

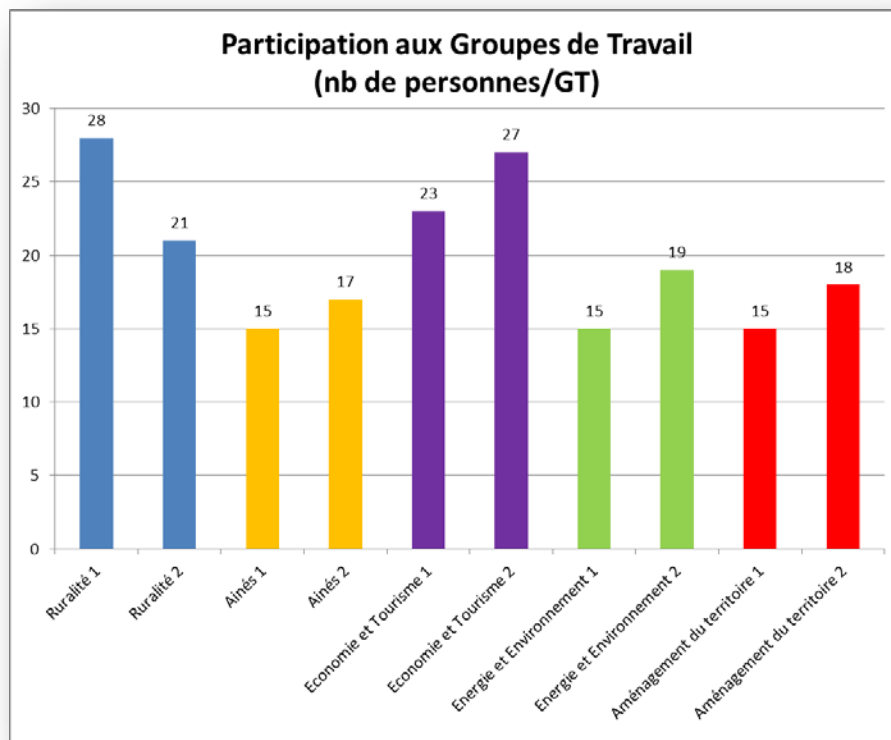
GT n°1 - Quelle ruralité pour nos villages, quelle convivialité pour leurs habitants ?	03/03 et 10/03/2015
GT n°2 - Quelles réponses aux problèmes vécus par nos aînés ?	23/03 et 30/03/2015
GT n°3 - Quelle redynamisation économique et touristique pour Anhé ?	20/04 et 27/04/2015
GT n°4 - Quels défis énergétiques et environnementaux pour 2025 ?	04/05 et 11/05/2015
GT n°5 - Quelle évolution pour l'aménagement de notre territoire ?	18/05 et 01/06/2015

Tab. 8. Tableau récapitulatif des réunions de Groupes de Travail

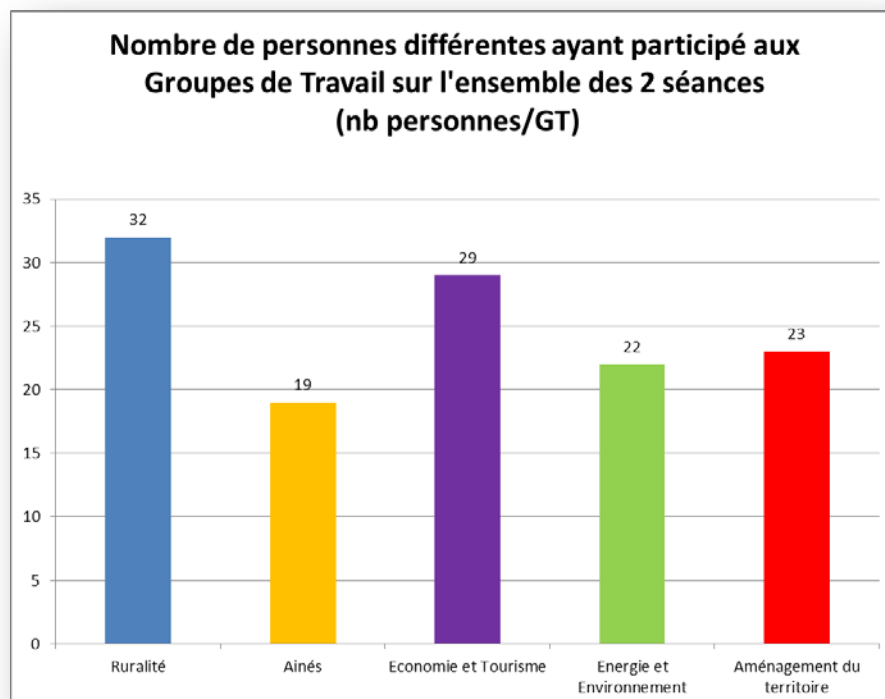


Fig. 13. Illustrations photographiques de réunions de Groupes de Travail

4.5.3 Résultats quantitatifs



Tab. 9. Participation quantitative aux réunions de Groupes de Travail



Tab. 10. Nombre de personnes différentes ayant participé aux réunions de Groupes de Travail

Le lecteur souhaitant connaître l'identité des personnes ayant participé aux GT est invité à consulter les comptes rendus figurant dans le CD joint au dossier. Une liste de présences a à chaque fois été établie.

4.5.4 Retour à la population

A l'issue des réunions de GT, avant de passer à l'étape suivante relative à la mise en place de la CLDR, un retour à la population a été effectué sous forme d'un article spécifique dans le bulletin communal d'octobre 2015 (P. 4).

DANS MA COMMUNE

► **PCDR ANHEE - LE POINT AU BOUT D'UNE ANNÉE AXÉE SUR LA CONSULTATION DE LA POPULATION :**

La Commune d'Anhée s'est lancée dans l'élaboration d'un 2^{ème} Programme Communal de Développement Rural (PCDR) : une occasion unique pour les habitants de participer à l'évolution de leur Commune en la découvrant, en partageant des idées et en imaginant des actions et des projets concrets à mettre en oeuvre pour l'entité (voir encadré).

Depuis septembre 2014, la Commune d'Anhée a invité sa population à participer à l'élaboration de son nouveau **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)**. Ce document reprendra les projets à mettre en oeuvre dans l'entité communale durant les prochaines années. Après l'organisation de 9 soirées de consultation dans les différents villages de l'entité, la diffusion d'un questionnaire via les malettes des écoliers anhétois et la mise en place de 5 groupes de travail thématiques qui se sont réunis chacun à 2 reprises, une nouvelle Commission Locale de Développement Rural (CLDR) va être mise en place cet automne.

La **Commission Locale de Développement Rural (CLDR)** est une commission d'avis, chargée de représenter les habitants d'Anhée (ses membres représenteront les différents villages, les différentes classes d'âges et les différents milieux socio-économiques de l'entité). Son rôle sera de faire des propositions au Conseil communal pour tout ce qui a trait au PCDR. Ce type de commission se réunit 4 fois l'an une fois le PCDR finalisé, un peu plus durant la période d'élaboration (période qui va démarrer).

L'une des premières missions de la CLDR va être de mettre de l'ordre dans les nombreuses propositions (plus de 140) émises par les habitants, de s'entendre sur les objectifs de développement à atteindre et ensuite de proposer un



ordre de priorité dans la réalisation des projets.

Toutes ces réunions citoyennes sont animées par des agents de la **Fondation Rurale de Wallonie (FRW)**, déjà présente lors de l'élaboration et la mise en oeuvre du 1^{er} PCDR (valable de 2003 à 2013).

Ce processus participatif dénommé « *Opération de Développement Rural* » débouchera au final sur la formulation et la mise en oeuvre du nouveau PCDR. Une série de projets repris dans ce programme pourront être financés ou cofinancés par le Ministre wallon de la Ruralité.

En vrac, quelques propositions issues de la consultation qui vont être examinées par la CLDR : l'aménagement de l'ancienne ligne de tram afin d'en faire une voie lente de liaison entre le village de Bioul et le RAVeL, l'aménagement d'aires de jeux conviviales et intergénérationnelles en divers endroits de la commune, la création de logements publics adaptés pour les aînés de type résidence-service ou maisons groupées, le développement du tourisme fluvial et d'un attrait touristique fort au lieu-dit « Piano-Plage », la mise en place d'un système de location/partage de vélos électriques, la construction d'une halle couverte pour accueillir des marchés de produits du terroir et d'autres activités économiques, la création d'un observatoire ornithologique avec un accès pour les PMR, l'installation d'une micro-station hydro-électrique, l'élaboration d'outils en matière d'urbanisme visant à conserver le caractère rural des villages tout en évitant l'évolution vers des villages dortoirs (faire vivre les villages), l'organisation d'un salon des associations en vue d'échanger les bonnes pratiques et de trouver de nouveaux bénévoles, etc.



ATTENTION ! Ces propositions vont être examinées mais ne sont pas arrêtées une fois pour toutes. Certaines seront peut-être mises de côté, d'autres ajoutées, d'autres encore remaniées... le travail de la CLDR ne faisant que commencer !

Un attrait touristique fort au lieu-dit « Piano-plage » ? La construction de logements pour nos aînés aux Respes ?

Pour en savoir plus :

- ▷ www.anhee.be (onglet PCDR)
- ▷ **Françoise Windeshausen**, Eco-conseillère, Administration communale, 082/69.86.20 francoise.windeshausen@anhee.be
- ▷ **Myriam Bachy** ou **Vincent Verrue**, Agents de développement, Fondation Rurale de Wallonie, 071/66.01.90 m.bachy@frw.be ou v.verrue@frw.be

Fig. 14. . Article paru dans le bulletin communal d'octobre 2015

Commune d'Anhée – PCDR – Partie 2 – Résultats de la participation de la population

36

4.6 Les réunions de la Commission Locale de Développement Rural

4.6.1 Appel à candidatures

Un appel à candidature a été effectué :

- Lors des réunions de GT (le rôle de la CLDR y était présenté et des formulaires de candidature étaient mis à disposition) ;
- Lors de réunions plénières de la CLDR déjà en place, notamment celles des 15 décembre 2014 et 16 mars 2015 (les membres étaient avertis de la possibilité de poser leur candidature pour faire à nouveau partie de la CLDR) ;
- Via une annonce dans les bulletins communaux de mai et de juin 2015 (en précisant le souhait des autorités communales de privilégier les candidats ayant participé à au moins un GT et montrant ainsi un intérêt pour l'opération de développement rural) ;
- Via le site web de la commune, par une annonce générale courant août 2015 et une annonce plus spécifique en septembre 2015 (faisant appel à des candidats pour les villages de Salet et Sosoye, pour lesquels il n'y avait pas encore de candidatures) ;
- Via le bouche à oreille.

4.6.2 Mise en place

Les membres de la CLDR ont été officiellement désignés par le Conseil communal lors de sa séance du 19 octobre 2015, après que l'ancienne CLDR ait été dissolue lors de la même séance du Conseil. Le règlement d'ordre intérieur de la CLDR a également été adopté. Les trois délibérations du Conseil communal figurent en annexe 1.

Aucune personne ayant posé sa candidature n'a été écartée.

La CLDR, composée de 45 membres, a été mise en place lors de la 1^{ère} réunion plénière, le 9 novembre 2015. 17 personnes de l'ancienne CLDR se sont repositionnées et font parties de la nouvelle CLDR.

Sa représentativité est la suivante :

- 11 personnes font partie du Conseil communal, dont 3 sont aussi membres du Collège communal (le bourgmestre et 2 échevins)
- Au niveau des 9 anciennes sections : sur les 34 membres n'étant pas sur le quota politique ;
 - o 5 habitent Anhée-centre
 - o 4 habitent Annevoie
 - o 9 habitent Bioul
 - o 3 habitent Denée
 - o 3 habitent Haut-le-Wastia
 - o 3 habitent Maredret
 - o 3 habitent Salet
 - o 2 habitent Sosoye
 - o 2 habitent Warnant.
- 12 personnes sont des femmes.
- Le document figurant en annexe 3 reprend également les âges, catégories socio-professionnelles et centres d'intérêt des membres.

Soucieuse de la dimension DD lors de ses décisions, la Commune a été attentive aussi bien lors de la composition de sa CLDR, que lors des GT, à ce qu'il y ait des représentants du secteur culturel, associatif,

économique et environnemental. Le Collège a vraiment incité des membres du personnel communal (ADL, Eco-conseillère, etc.) à être présents aux réunions les concernant plus spécifiquement.

4.6.3 Calendrier et résultats quantitatifs

12 réunions plénières de la CLDR ont été nécessaires à l'élaboration du PCDR :

<i>Point principal abordé</i>	<i>Date</i>	<i>Nombre de participants</i>	<i>Nombre d'intervenants et de représentants communaux*</i>
1. Installation et présentation des scénarios	09/11/2015	34	3+2
2. Travail sur les scénarios et les objectifs	23/11/2015	36	4+2
3. Avis sur la stratégie	26/01/2016	30	4+1
4. Approbation de la stratégie - travail sur les projets	22/02/2016	31	4+2
5. Travail sur les projets (suite)	22/03/2016	18	3+2
6. Travail sur les projets (fin)	11/04/2016	24	2+2
7. Vote individuel sur les projets	26/04/2016	31	3+1
8. Approbation collective de la priorisation des projets	24/05/2016	31	3+2
9. Présentation des fiches-projet	17/10/2016	29	3+2
10. Présentation des fiches-projet (suite)	08/11/2016	21	4+2
11. Présentation des fiches-projet (suite et fin)	12/12/2016	30	4+2
12. Avis sur l'avant-projet de PCDR	18/04/2017	23	3+1

* non membres de la CLDR.

Tab. 11. Tableau récapitulatif des réunions de la CLDR



Fig. 15.. Illustrations photographiques des réunions de la CLDR

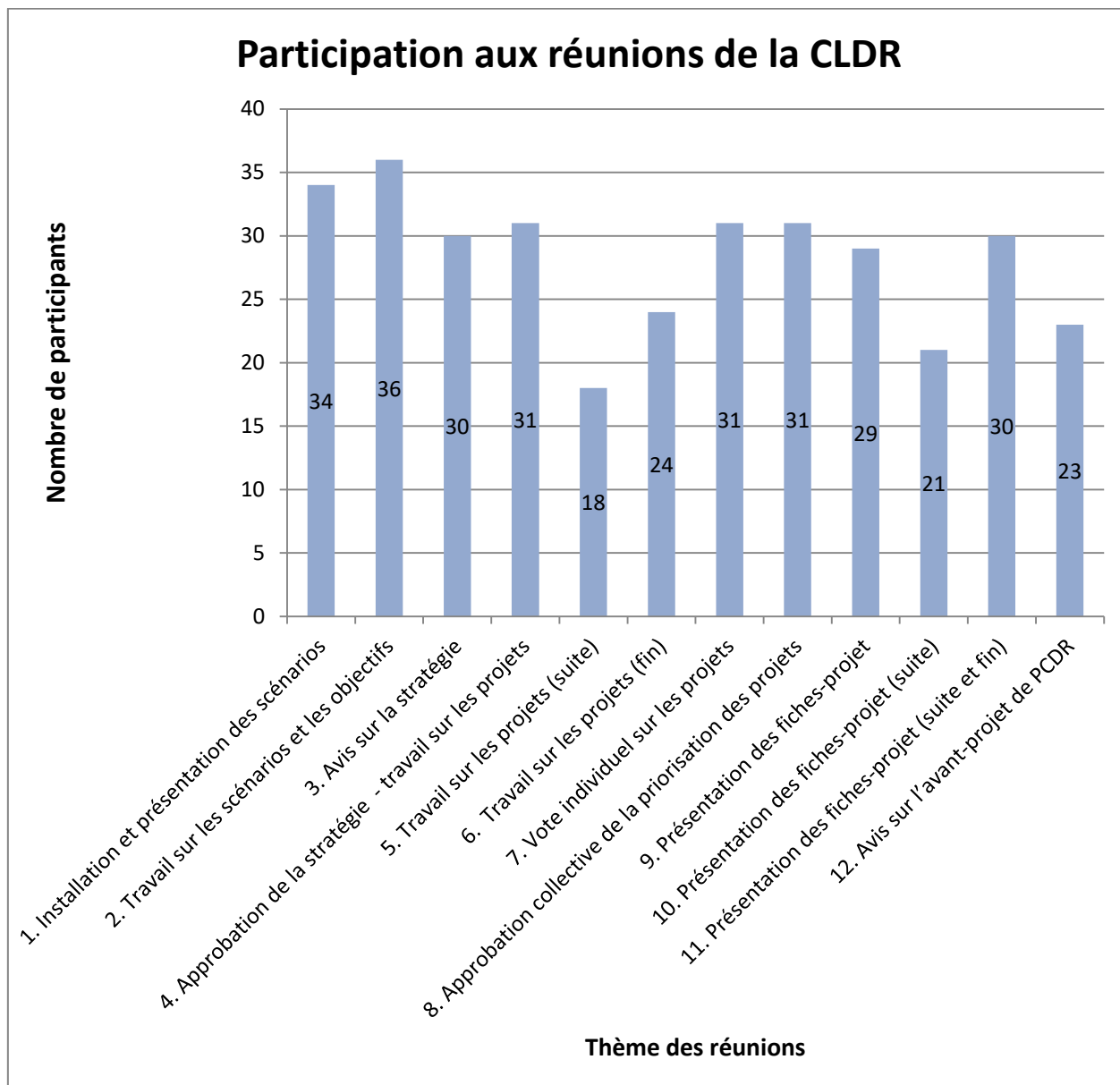


Fig. 16. . Participation quantitative aux réunions de la CLDR

4.6.4 Contenu des réunions

12 réunions plénières de la CLDR ont permis de boucler le PCDR. Même si, comme stipulé précédemment, un « travail en chambre » de l'auteur de PCDR a été nécessaire à certains moments, notamment pour rédiger les scénarios et prendre en considération les parties plus ardues de la méthodologie prospective, les explications ont chaque fois été données à la CLDR qui a pu réagir et émettre ses propositions. Il y a chaque fois eu un débat et cela a fonctionné.

09/11/2015 - ordre du jour :

1. Accueil et introduction, par Monsieur le Bourgmestre
2. Tour de table de présentation
3. Rôle de la CLDR et installation
4. Le Règlement d'Ordre Intérieur
5. Les scénarios issus des Groupes de Travail

6. *Les étapes à venir*
7. *Etat d'avancement des projets du 1^{er} PCDR toujours en cours*
8. *Divers.*

Lors de la réunion d'installation de la CLDR, une préséance permettait à ceux qui n'avaient pas encore assisté à l'une ou l'autre réunion ou à ceux qui souhaitaient se rafraîchir la mémoire, d'avoir des informations sur l'opération de développement rural et le PCDR en général. Ensuite, en plénière, les membres ont fait connaissance, ont reçu une série d'informations nécessaires à leur mission et ont été mis au courant du règlement d'ordre intérieur. La réunion s'est poursuivie avec la présentation de 4 scénarios possibles de développement, destinés à faire réagir les participants. Ceux-ci sont repartis avec un document présentant ces scénarios de manière plus complète. Le but était qu'ils puissent en prendre connaissance de manière plus approfondie chez eux, la réunion suivante étant destinée à débattre de ces 4 scénarios pour en proposer un 5^{ème} : le scénario idéal pour la CLDR d'Anhée.

23/11/2015 - ordre du jour :

1. *Accueil et introduction, par Monsieur le Bourgmestre*
2. *Rappel méthodologique*
3. *Travail en sous-groupe sur les scénarios et objectifs*
4. *Restitution par les rapporteurs*
5. *Discussions*
6. *Les étapes à venir*
7. *Divers.*

Lors de la seconde réunion, les membres ont été invités à travailler par sous-groupes afin de proposer, au départ des 4 scénarios imaginés, une série d'objectifs de développement allant dans le sens des souhaits de la population. Les sous-groupes ont pu confronter leurs propositions et retenir in fine une formulation qui leur convenait.

26/01/2016 – ordre du jour :

1. *Accueil et introduction, par Monsieur le Bourgmestre*
2. *L'écriture du 5^{ème} scénario (le scénario idéal), à retenir pour Anhée*
3. *Approbation du projet de stratégie de développement (enjeu, défis et objectifs) pour les années à venir*
4. *Etat d'avancement des projets du 1^{er} PCDR toujours en cours et de certains projets du PCDN*
5. *Suite de l'opération : le travail sur les projets*
6. *Divers.*

A partir du travail effectué lors de la réunion précédente, l'auteur de PCDR avait opéré un regroupement et une sélection afin d'arriver au total à 18 objectifs thématiques. Ensuite, l'auteur avait procédé à l'écriture de la vision du développement rural de la commune, à savoir le scénario idéal (ou 5^{ème} scénario), qui a été présenté en séance, le but étant de recueillir l'avis de la CLDR sur cette proposition de stratégie.

22/02/2016 - ordre du jour :

1. *Accueil et introduction par Monsieur le Bourgmestre*
2. *Approbation du C/R de la dernière réunion*
3. *1^{er} PCDR : Etat d'avancement des projets toujours en cours et rapport d'activités de la CLDR pour l'année 2015*
4. *2^{ème} PCDR : Approbation de la stratégie de développement pour les années à venir et début du travail sur les projets*
5. *Divers.*

La Commune étant tenue de réaliser son rapport annuel sur l'ODR, la CLDR a rédigé son rapport d'activités et a été informée de l'état d'avancement des projets toujours en cours dans le cadre du 1^{er} PCDR.

Ensuite, les modifications apportées (suite aux remarques formulées lors de la réunion précédente) à la stratégie proposée pour le nouveau PCDR, ont été présentées aux membres. Ils avaient reçu préalablement le dossier (partie 4) complet.

Un membre de la CLDR a effectué un retour de la soirée de consultation des acteurs du monde agricole. Suite à cette consultation spécifique, une série d'actions ont été intégrées au recueil des projets.

La CLDR a marqué son accord pour la poursuite de la rédaction du PCDR sur base des éléments de la stratégie telle qu'adoptée en séance.

Pour terminer, les agents ont présenté la méthode qui allait être employée pour établir la liste des projets et définir les priorités. Dans le cadre du passage en revue et de l'établissement de la liste des projets, il était demandé aux membres d'avoir en tête une série d'éléments comme le lien avec la stratégie, la pertinence du projet ou encore la présence d'un porteur éventuel... Des suppressions ou regroupements pourraient également être opérés. Le passage en revue s'est effectué Défi par Défi et Objectif par Objectif, en commençant pas le défi 1 qui a pu être abordé ce soir-là.

La Commune ayant, durant la période de transition entre ses deux PCDR, élaboré un A21L, son souhait était de reprendre les projets de cet A21L pour les intégrer dans le PCDR qui deviendrait alors le document de référence. Ces projets et actions de l'A21L ont donc été intégrés au recueil de projets.

22/03/2016 - ordre du jour :

1. *Accueil et introduction, par Monsieur le Bourgmestre*
2. *Approbation du C/R de la dernière réunion*
3. *Suite du travail sur les projets*
4. *Divers.*

En annexe du C/R de la réunion précédente, les membres avaient reçu la liste à jour des objectifs, ainsi qu'une note sur la question des outils en aménagement du territoire (cf. défi 1).

Un autre courrier avait été adressé aux membres entre les 2 réunions, afin de clarifier l'imbrication entre les divers plans thématiques (PCDN, PCM, PCS, ADL, ...) et le PCDR. Ces éléments avaient déjà été présentés lors du retour à la population et lors des GT, mais suite à certaines interpellations, les AD ont jugé utile de remettre certains éléments en mémoire.

Le passage en revue des projets s'est poursuivi, Défi par Défi et Objectif par Objectif, en abordant ceux du défi 2.

11/04/2016 - ordre du jour :

1. *Accueil et introduction, par Monsieur le Bourgmestre*
2. *Suite et fin du travail sur les projets*
3. *Divers.*

Le passage en revue des projets s'est poursuivi, Défi par Défi et Objectif par Objectif, en abordant cette fois ceux liés aux défis 3 et 4.

26/04/2016 –ordre du jour :

1. *Accueil et introduction, par Monsieur le Bourgmestre*
2. *Approbation des comptes rendus des 2 dernières réunions*
3. **Vote individuel sur les projets**
4. *Suite de la procédure (dépouillement, approbation collective, ...)*
5. *Projets en convention DR (1^{er} PCDR) : inauguration de la Maison rurale de Bioul et état d'avancement des dossiers relatifs aux places de villages*
6. *Concours photo organisé par la FRW, pour les 40 ans du Développement rural*

7. Divers.

La liste des projets étant établie, il s'agissait lors de cette réunion de procéder à un vote individuel sur les projets, afin qu'à la réunion suivante il puisse y avoir un débat à ce sujet et une approbation collective.

Après avoir expliqué pourquoi prioriser et les objectifs à atteindre via le vote, les AD ont présenté une série d'éléments à prendre en considération pour effectuer un choix, à savoir l'intérêt collectif, le fait que le projet réponde à plusieurs objectifs, la mobilisation des habitants (bénévoles, porteurs) et la diversité des choix (objectifs panachés, projets coûteux et petits projets).

Le tableau de vote remis à chaque participant reprenait en regard de chaque projet un certain nombre d'éléments susceptibles de guider ses choix, comme l'impact des projets sur la réalisation de la stratégie via les objectifs principaux auxquels ils répondent et l'impact sur le DD via les 4 piliers. Une information sur la faisabilité technique et financière était aussi reprise.

Les membres devaient sélectionner 5 projets à proposer pour figurer en lot 1 et 10 projets pour figurer dans le lot 2. Ils avaient tout le temps pour compléter ce bulletin de vote et pouvaient poser leurs questions aux AD.

Lors de cette réunion, un GT Concours photo a été mis en place au sein de la CLDR d'Anhée, afin de participer au concours proposé par la FRW et ayant pour thème son slogan : « Ensemble pour des villages vivants ».

24/05/2016 – ordre du jour :

1. Accueil et introduction, par Monsieur le Bourgmestre,
2. Approbation du compte rendu de la dernière réunion
3. **Résultats bruts du dépouillement des votes individuels sur les projets**
4. **Analyse du vote et proposition de répartition des projets en lots**
5. **Débat et approbation collective de la priorisation des projets**
6. Suite de la procédure (rédaction des fiches descriptives)
7. Projets en convention DR (1^{er} PCDR) : inauguration de la Maison de la Ruralité de Bioul et de la place de Warrant
8. Concours photo organisé par la FRW pour les 40 ans du Développement rural : candidature de la CLDR d'Anhée
9. Divers.

Avant la réunion, la FRW avait dépouillé les bulletins de vote et établi un classement brut. Ce classement a été donné aux membres.

Suite au dépouillement, une analyse plus fine a été réalisée par la FRW afin de pouvoir présenter une répartition des projets en lots qui respecte à la fois le vote des membres de la CLDR mais qui, stratégiquement, soit également en accord avec les préceptes d'un PCDR de qualité (des projets variés, répondant à la stratégie, des projets coûteux et d'autres moins coûteux, faisant appel à des dynamiques citoyennes, inscrits ou non au sein d'un plan sectoriel, ...). Des regroupements ont aussi été proposés.

Un débat sur cette programmation a eu lieu et, en fin de séance, la répartition a été approuvée par la CLDR. En ce qui concerne les fiches-projets dont la rédaction allait commencer, les membres ont demandé à pouvoir les recevoir préalablement à la réunion où elles seraient présentées.

17/10/16 – ordre du jour :

1. Introduction :
 - a. approbation du PV de la réunion précédente
 - b. présentation de quelques modifications suite à la rencontre de l'Administration de la Région wallonne (DGO3/DR)
 - c. brève explication sur les lots, les conventions faisabilité, les projets financés ou pas en Développement rural
2. **Présentation d'une partie des fiches du LOT 1**
3. **Présentation d'une partie des fiches du LOT 2**

4. *Conclusions et suites*
5. *Divers : inauguration de la place de Warnant et retour du GT « Concours photo ».*

Suite à une réunion sur les projets et leur programmation, qui s'est tenue entre la Commune, la DGO3 et la FRW, le Collège a proposé à la CLDR de remonter 3 projets en lot 1. Un débat a lieu à ce sujet et des précisions ont été apportées.

Les AD ont réexpliqué la signification des lots, des conventions (faisabilité puis réalisation) et le fait que tous les projets repris dans un PCDR ne sont pas finançables en DR.

Pour chaque fiche examinée (et envoyée préalablement aux membres), un AD a présenté successivement la description du projet/sa programmation, les parties prenantes, l'estimation des coûts (pour les fiches de lot 1) et quelques remarques ou questions. Ensuite, les participants étaient invités à faire part de leurs remarques ou propositions de corrections qui étaient actées.

Sept fiches de lot 1 et quatre fiches de lot 2 ont été passées en revue.

Durant l'été 2016, le GT « Concours photo » mis en place par la CLDR s'est réuni à de nombreuses reprises pour définir une ligne de conduite et opérer les prises de vue. Les membres de ce GT ont décidé de travailler de manière collective. Ils reconnaissent que ce concours a été l'occasion de créer une dynamique et de mieux se connaître. Leur souhait est même d'aller plus loin, d'apporter une continuité à ce travail. In fine, huit photos ont été soumises au jury du concours (ce sont ces photos qui illustrent les pages de garde de ce PCDR).

08/11/2016 : ordre du jour :

1. *Accueil par Monsieur le Bourgmestre*
2. *Introduction et approbation du compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2016*
3. ***Poursuite du travail d'examen des fiches de lot 1***
4. *Pause avec projection des 8 photos soumises par le GT de la CLDR au concours de la FRW*
5. ***Poursuite du travail d'examen des fiches de lot 2***
6. *Conclusions et suite*
7. *Divers*

Lors de cette réunion, il s'agissait de poursuivre l'examen des fiches-projets réalisées par l'auteur de PCDR. Comme lors de la réunion d'octobre, pour chaque fiche examinée (et envoyée préalablement aux membres), un AD a présenté successivement la description du projet/sa programmation, les parties prenantes, l'estimation des coûts (pour les fiches de lot 1) et quelques remarques ou questions. Ensuite, les participants étaient invités à faire part de leurs remarques ou propositions de corrections qui étaient actées. Deux fiches de lot 1 et dix fiches de lot 2 ont été passées en revue.

Les 8 photos soumises au concours photo ont été projetées à l'ensemble des participants et la CLDR a eu la joie d'apprendre que le prix individuel (1^{er} lauréat) était attribué à la CLDR d'Anhée.

12/12/2016 : ordre du jour :

1. *Accueil et ordre du jour*
2. *Introduction et approbation PV*
3. ***Suite et fin du travail d'examen des fiches :***
 - a. *L'aménagement du site de la Communauté française (fiche 7 du lot 1 + fiche 4 du lot 2)*
 - b. ***Les fiches du LOT 3***
4. *Suite de la procédure d'élaboration du PCDR*
5. *Concours photos : visualisation des photos gagnantes*
6. *Divers*

Lors de cette réunion, il s'agissait de terminer l'examen des fiches-projets réalisées par l'auteur de PCDR, à savoir une fiche de lot 1, une fiche de lot 2 et l'ensemble des fiches du lot 3.

Afin de remercier les membres de la CLDR de leur bonne collaboration et pour clôturer les réflexions sur les fiches-projets, la commune avait proposé une séance un peu particulière où les participants pouvaient déguster un repas concocté par un membre de la CLDR (restaurateur de la gare de Maredsous). De plus, cette réunion se déroulait à la Maison de la ruralité, infrastructure aménagée dans le cadre de l'opération de développement rural (1^{er} PCDR).

18/04/2017 : ordre du jour :

1. *Accueil par Monsieur le Bourgmestre*
2. *Introduction et approbation du compte-rendu de la dernière réunion*
3. ***Avis sur l'avant-projet de PCDR (document complet) avant son approbation par le Conseil communal***
4. ***Proposition pour les trois premiers projets à solliciter en convention Développement rural***
5. *Suite de la procédure*
6. *Concours photo : les suites et remise de l'agrandissement de la photo lauréate*
7. *Rapport d'activités 2016 de la CLDR (partie du rapport annuel de la Commune sur son ODR)*
8. *Divers.*

Le point principal à l'ordre du jour de la réunion concernait l'approbation de l'ensemble du PCDR par la CLDR, avant sa soumission au Conseil communal. Les membres de la CLDR avaient eu la possibilité d'aller consulter le dossier complet à l'administration communale durant le mois précédent la réunion. Les différentes parties du PCDR ayant été avalisées au fur et à mesure par la CLDR, ce sont les quelques points ajoutés qui ont été présentés en séance, principalement concernant la partie 2, le lot 0 et la partie 6. La CLDR a approuvé l'avant-projet de PCDR et le choix des projets à solliciter prioritairement en DR, sachant que chaque année en mars, ce choix est rediscuté en commission.

4.6.5 Autres actions suivies par la CLDR

Outre les réunions plénières, des membres de la CLDR se sont investis dans diverses actions ou manifestations comme la participation aux :

- **inaugurations de projets du 1^{er} PCDR :**



Fig. 17.. La place de Denée



Fig. 18. . La Maison de la ruralité



Fig. 19. . La place de Warnant

- actions menées dans le cadre du PCDN :



Fig. 20. .Illustrations d'actions du PCDN

- concours photo sur le thème « Ensemble pour des villages vivants », concours que le GT mis en place au sein de la CLDR d'Anhée a d'ailleurs gagné. Voici la photo lauréate :



Fig. 21. .« Escargots en fin de course », photo lauréate du concours organisé par la FRW en 2016.

Les photos illustrant les pages de garde de ce PCDR sont celles qui ont été soumises au concours par le GT de la CLDR d'Anhée.

ANNEXES

PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE DINANT
ADMINISTRATION COMMUNALE
DE 5537 ANHEE



Le Conseil communal:

Présents : MM. Luc **PIETTE**, Bourgmestre;
J. **DUMONT**, M. **ANCION**, S. **BOCART**, A. **FAELES-VAN ROMPU**, Echevins;
B. **GAILLARD**, Président de CPAS;
Y. **MOUTON**, ~~G. DEKONICK~~, S. de **WOUTERS**, P. **RONDIAT**, J. **COLOT**, ~~E. PUISSANT-BONATO~~, V. **GILLES**, N. **GAUX-LAFFINEUR**, V. **MARCHAL-VAN DER SCHUEREN**, B. **FALLAY-BATTEL**, ~~P. PLYMERS~~, Conseillers;
et Françoise **SEPTON**, Secrétaire communale.

Séance du 29 novembre 2011

OBJET: Programme Communal de Développement Rural
Deuxième opération de développement rural : décisions.

- Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Vu le Décret du Gouvernement wallon du 6 juin 1991 relatif au développement rural et conformément aux dispositions générales de ce décret;
- Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;
- Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 13 février 2003 relatif à l'approbation du programme communal de développement rural de la commune d'Anhee pour une durée de 10 ans le considérant comme une révision complète et ceci pour une période prenant fin le 31 décembre 2013;
- Considérant que de nouveaux projets pourraient contribuer à développer les potentialités de la commune ;
- Attendu dès lors qu'il y a lieu de relancer une seconde opération de développement rural sur l'ensemble du territoire de la commune ;
- Vu les missions de conseils et aides en matière de développement rural, confiées par le Gouvernement wallon à la Fondation Rurale de Wallonie ;
- Sur proposition du collège communal ;

DECIDE : à l'unanimité

- Article 1^{er} d'approuver le principe de relancer une opération de développement rural conformément au décret régional wallon du 6 juin 1991.
- Art. 2 de solliciter l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie, organisme d'assistance, pour la réalisation des différentes phases de l'opération.
- Art 3 de charger le Collège de prendre les dispositions nécessaires pour nommer un auteur de projet chargé de réaliser et de présenter, en collaboration avec la Fondation Rurale de Wallonie, un projet de Programme communal de développement rural au Conseil communal.

- Art. 4 de prévoir la participation financière de la commune selon des modalités à convenir, dans les frais de fonctionnement de l'équipe des agents de développement de la Fondation Rurale de Wallonie.
- Art. 5 de transmettre la présente délibération à Monsieur le Ministre ayant le développement rural dans ses attributions, à Monsieur le Président de la Fondation Rurale de Wallonie.
- Art. 6 de transmettre pour information une copie de la présente délibération à l'attention de Monsieur le Directeur de la Direction de l'Espace Rural, Administration régionale concernée par la politique de développement rural.

5537 – ANHEE, le 29 novembre 2011

Le Collège:

La Secrétaire,



Françoise SEPTON.

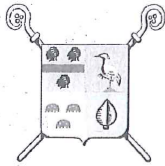


Le Bourgmestre,



Luc PIETTE.

PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE DINANT
ADMINISTRATION COMMUNALE
DE 5537 ANHEE



N° d'appel général : 082/69.86.10
Fax. : 082/61.28.67

Le Conseil communal

Présents : MM. Bernard GAILLARD, Président d'assemblée;

L. PIETTE, Bourgmestre,

J. DUMONT, M. ANCION, ~~A. FAELLES VAN ROMPU~~, G. DEKONINCK, Echevins;

~~P. RONDIAT~~, Président de CPAS;

Y. MOUTON, S. BOCART, ~~V. GILLES~~, N. GAUX-LAFFINEUR, S. MAZZIER-

MARY, A. MOUVET-PINON, ~~BENOIT PIRET~~, D. ROSSOMME, J.

THEUNISSEN, ~~J. de HEMPTINNE~~, S. de WOUTERS, P. PLUYMERS, Conseillers;
et Françoise SEPTON, Secrétaire communale.

Séance du 18 juillet 2013

**OBJET: Opération de Développement Rural : Convention d'accompagnement par la
Fondation Rurale de Wallonie : décisions.**

- Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Vu le Décret du Gouvernement wallon du 6 juin 1991 relatif au développement rural et conformément aux dispositions générales de ce décret;
- Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;
- Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 13 février 2003 relatif à l'approbation du programme communal de développement rural de la commune d'Anhée pour une durée de 10 ans le considérant comme une révision complète et ceci pour une période prenant fin le 31 décembre 2013;
- Vu la décision du Conseil communal en date du 29 novembre 2011 d'approuver le principe de relancer une opération de développement rural conformément au décret régional wallon du 6 juin 1991 et de solliciter l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), organisme d'assistance, pour la réalisation des différentes phases de l'opération.
- Vu l'accord du Ministre ayant la ruralité dans ses compétences, Monsieur Carlo DI ANTONIO, en date du 25 avril 2013, nous permettant de bénéficier de l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie comme organisme accompagnateur pour cette opération ;
- Considérant que cette opération de développement implique conventionnement :
 - 1° que la commune participe aux frais engagés par la FRW à concurrence d'une contribution annuelle établie par référence à un tarif par catégorie de taille de population des communes ;
 - 2° que cette contribution annuelle est indexée chaque premier janvier par rapport à l'indice des prix à la consommation ;
 - 3° de permettre à l'équipe des agents de développement de la FRW de disposer de certains moyens logistiques et d'informations afin de permettre le bon déroulement de l'opération. ;
 - 4° de désigner :
 - une personne-relais au sein du collège communal (de préférence celle qui assurera la présidence de la Commission Locale de Développement Rural),
 - une personne-relais au sein du personnel communal (de préférence celle qui s'occupera de la gestion des dossiers, du suivi des projets) ;
- Sur proposition du collège communal;

DECIDE : à l'unanimité

Article 1^{er} De marquer son accord sur la proposition de convention d'accompagnement aux conditions définies par la Fondation Rurale de Wallonie ;

Art. 2 D'accepter par convention :

- que la commune participe aux frais engagés par la FRW à concurrence d'une contribution annuelle établie par référence à un tarif par catégorie de taille de population des communes.
Cette contribution annuelle serait indexée chaque premier janvier par rapport à l'indice des prix à la consommation.
- de mettre à la disposition des agents de développement de la FRW un local ainsi que les moyens logistiques et d'informations nécessaires au bon déroulement de l'opération. De développement rural ;
- de désigner :
 - Luc PIETTE comme personne-relais au sein du collège communal,
 - Françoise WINDESHAUSEN comme personne-relais au sein du personnel communal ;

Art. 3 De transmettre la présente délibération aux autorités et aux services concernés.

5537 – ANHEE, le 18 juillet 2013

Le Conseil:

La Secrétaire,



Françoise SEPTON.



Le Bourgmestre,



Luc PIETTE.

Province de Namur

Arrondissement de Dinant

COMMUNE DE ANHEE

SERVICES : Elaboration d'un Programme Communal de Développement Rural (dans la philosophie Agenda 21 Local).

APPROBATION DE L'ATTRIBUTION

Réuni le 7 janvier 2014, le collège communal, représenté par MM. Luc PIETTE, bourgmestre, DUMONT, ANCION, Mme FAELES-VAN ROMPU, ~~M. DEKONINCK~~, échevin(e)s de la commune d'Anhée, M. RONDIAT, président de CPAS et Mme Françoise SEPTON, secrétaire communale ;

- Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-3 et L1222-4 relatifs aux compétences du Collège communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;
- Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;
- Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1° a (montant du marché HTVA n'atteint pas le seuil de 85.000,00 €) ;
- Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
- Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;
- Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 2 ;
- Considérant le cahier spécial des charges N° -1.777.81/07-13 relatif au marché "Elaboration d'un Programme Communal de Développement Rural (dans la philosophie Agenda 21 Local)" établi le 18 juillet 2013 par le Service Environnement ;
- Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 60.000,00 € hors TVA ou 72.600,00 €, 21% TVA comprise ;

- Vu la décision du Conseil communal du 28 octobre 2013 approuvant les conditions, le montant estimé et le mode de passation (procédure négociée sans publicité) de ce marché ;
- Vu la décision du Collège communal du 5 novembre 2013 relative au démarrage de la procédure d'attribution, par laquelle les firmes suivantes ont été choisies afin de prendre part à la procédure négociée :
 - CREAT, Bâtiment Vinci Place du Levant, 1 à 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
 - ICEDD, Boulevard Frère Orban, 4 à 5000 NAMUR
 - FONDATION RURALE DE WALLONIE, Avenue Reine Astrid, 14 à 5000 NAMUR
 - SURVEY & AMENAGEMENT, rue de Chenu, 2-4 à 7090 RONQUIERES ;
- Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 4 décembre 2013 ;
- Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours de calendrier et se termine le 3 avril 2014 ;
- Considérant que 3 offres sont parvenues :
 - CREAT, Bâtiment Vinci Place du Levant, 1 à 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE (50.703,00 € hors TVA ou 61.350,63 €, 21% TVA comprise)
 - FONDATION RURALE DE WALLONIE, Avenue Reine Astrid, 14 à 5000 NAMUR (46.000,00 € hors TVA ou 55.660,00 €, 21% TVA comprise)
 - SURVEY & AMENAGEMENT, rue de Chenu, 2-4 à 7090 RONQUIERES (50.000,00 € hors TVA ou 60.500,00 €, 21% TVA comprise)
- Considérant le rapport d'examen des offres du 30 décembre 2013 rédigé par le Service Environnement ;
- Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013 à l'article 421/733-60 et qu'un crédit budgétaire a été également inscrit à cet effet en 2014;

DECIDE :

- Article 1^{er} De sélectionner les soumissionnaires CREAT, FONDATION RURALE DE WALLONIE et SURVEY & AMENAGEMENT pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.
- Art. 2 De considérer les offres de CREAT, FONDATION RURALE DE WALLONIE et SURVEY & AMENAGEMENT comme complètes et régulières.
- Art. 3 D'approuver la proposition d'attribution telle que précisée dans le rapport d'examen des offres du 30 décembre 2013 pour le marché "Elaboration d'un Programme Communal de Développement Rural (dans la philosophie Agenda 21 Local)", rédigée par le Service Environnement.
- Art. 4 De considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.
- Art. 5 D'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse (en tenant compte des critères d'attribution), soit FONDATION RURALE DE WALLONIE, Avenue Reine Astrid, 14 à 5000 NAMUR, aux conditions mentionnées dans l'offre de ce candidat.
De fixer la durée à 310 jours de calendrier.

Art. 6 L'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier spécial des charges N° -1.777.81/07-13 du 18 juillet 2013.

Art. 7 De transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Art. 8 - D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014 à l'article 421/733-60.

Par le Collège :

La Directrice générale,



F. SEPTON.



Le Bourgmestre,



L. PIETTE.

PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE DINANT
ADMINISTRATION COMMUNALE
DE 5537 ANHÉE



N° d'appel général : 082/69.86.10
Fax. : 082/61.28.67

Le Conseil communal:

Présents : MM. Bernard GAILLARD, Président d'assemblée;

L. PIETTE, Bourgmestre,
J. DUMONT, M. ANCION, A. FAELES-VAN ROMPU, G. DEKONINCK, Echevins;
P. RONDIAT, Président de CPAS;
Y. MOUTON, S. BOCART, N. GAUX-LAFFINEUR, S. MAZZIER-MARY, A.
MOUVET-PINON, I.BENOIT-PIRET, D. ROSSOMME, J. THEUNISSEN, J. de
HEMPTINNE, S. de WOUTERS, P. PLUYMERS, C. de MONTPPELLIER
d'ANNEVOIE HENNEQUIN de VILLERMONT, Conseillers;
et Françoise SEPTON, Directrice générale.

Excusés : M. Y. MOUTON

Séance du 19 octobre 2015

OBJET: *Opération de Développement Rural : dissolution de la Commission Locale de Développement Rural.*

- Vu le Décret du Gouvernement wallon du 6 juin 1991 et du 11 avril 2014 relatifs au développement rural ;
- Vu la décision de principe d'entamer une opération de développement rural prise par le conseil communal en date du 26 juin 1997 et vu la convention signée par les parties concernées le 16 septembre 1998 ;
- Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 13 février 2003 relatif à l'approbation du programme communal de développement rural de la commune d'Anhée pour une durée de 10 ans le considérant comme une révision complète et ceci pour une période prenant fin le 31 décembre 2013;
- Vu l'approbation par le Conseil communal en date du 30 septembre 2002 du projet de Programme Communal de Développement Rural de la commune d'Anhée;
- Vu la décision du conseil communal du 29 novembre 2011 d'approuver le principe de relancer une opération de développement rural conformément au décret régional wallon du 6 juin 1991 et de solliciter l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie, organisme d'assistance, pour la réalisation des différentes phases de l'opération ;
- Vu l'accord, daté du 25 avril 2013, du Ministre Carlo DI ANTONIO, Ministre des Travaux publics, Agriculture, Ruralité, Nature, Forêt et Patrimoine, afin que la FRW accompagne la commune dans son opération de développement rural ;
- Vu la décision du conseil communal du 28 octobre 2013 d'approuver le cahier spécial des charges du marché de service "Elaboration d'un Programme Communal de Développement Rural (dans la philosophie Agenda 21 Local) par procédure négociée sans publicité ;
- Considérant les différentes phases accomplies dans le cadre de cette Opération entre autres, les séances d'information et de consultation de la population, la rencontre de personnes-ressources et les groupes de travail thématiques ;
- Considérant qu'au stade actuel de l'Opération de Développement Rural, il y a lieu de recomposer une nouvelle Commission Locale de Développement Rural (CLDR) conformément aux dispositions de l'article 4 du décret du 6 juin 1991 et de l'article 5 du décret du 11 avril 2014 ;
- Sur proposition du collège communal ;

DECIDE : à l'unanimité

Article 1^{er} de dissoudre la Commission Locale de Développement Rural ;

Art. 2 de transmettre la présente délibération au SPW Direction de l'espace rural ainsi qu'à la Fondation Rurale de Wallonie.

5537 – ANHEE, le 19 octobre 2015

Le Conseil:

La Directrice générale,



Françoise SEPTON.



Le Bourgmestre,



Luc PIETTE.

PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE DINANT
ADMINISTRATION COMMUNALE
DE 5537 ANHEE



N° d'appel général : 082/69.86.10
Fax. : 082/61.28.67

Le Conseil communal:

Présents : MM. Bernard GAILLARD, Président d'assemblée;

L. PIETTE, Bourgmestre,
J. DUMONT, M. ANCION, A. FAELES-VAN ROMPU, G. DEKONINCK, Echevins;
P. RONDIAT, Président de CPAS;
Y. MOUTON, S. BOCART, N. GAUX-LAFFINEUR, S. MAZZIER-MARY, A.
MOUVET-PINON, I. BENOIT-PIRET, D. ROSSOMME, J. THEUNISSEN, J. de
HEMPTINNE, S. de WOUTERS, P. PLUYMERS, C. de MONTPELLIER
d'ANNEVOIE HENNEQUIN de VILLERMONT, Conseillers;
et Françoise SEPTON, Directrice générale.

Excusé : M. Y. MOUTON

Séance du 19 octobre 2015

OBJET: *Opération de Développement Rural : Désignation des membres effectifs et suppléants de la Commission Locale de Développement Rural.*

- Vu le Décret du Gouvernement wallon du 6 juin 1991 et du 11 avril 2014 relatifs au développement rural et conformément aux dispositions générales de ces décrets ;
- Vu la décision du conseil communal du 29 novembre 2011 d'approuver le principe de relancer une opération de développement rural conformément au décret régional wallon du 6 juin 1991 et de solliciter l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie, organisme d'assistance, pour la réalisation des différentes phases de l'opération ;
- Considérant les différentes phases accomplies dans le cadre de cette opération entre autres, les séances d'information et de consultation de la population, la rencontre de personnes-ressources et les groupes de travail thématiques ;
- Considérant qu'au stade actuel de l'Opération de Développement Rural, il y a lieu de créer une nouvelle Commission Locale de Développement Rural (CLDR) conformément aux dispositions de l'article 4 du décret du 6 juin 1991 et de l'article 5 du décret du 11 avril 2014 ;
- Considérant que la CLDR, suivant l'article 5 du décret du 6 juin 1991 et de l'article 6 du décret du 11 avril 2014, doit compter dix membres effectifs au moins et trente membres effectifs au plus, ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants ;
- Considérant que la CLDR, suivant l'article 5 du décret du 6 juin 1991 et de l'article 6 du décret du 11 avril 2014, un quart des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du conseil communal et que les autres membres sont désignés parmi des personnes représentatives des milieux associatif, politique, économique, social et culturel de la commune et des différents villages ou hameaux qui la composent en tenant compte des classes d'âge de sa population ;
- Considérant que la CLDR, suivant l'article 5 du décret du 6 juin 1991 et de l'article 6 du décret du 11 avril 2014, la CLDR est présidée par le Bourgmestre ou son représentant ;
- Considérant qu'un appel à candidatures a été lancé ;
- Sur proposition du collège communal ;

DECIDE : à l'unanimité

Article 1^{er} de créer une Commission Locale de Développement Rural (CLDR) conformément aux dispositions de l'article 4 du décret du 6 juin 1991 et de l'article 5 du décret du 11 avril 2014 ;

Art. 2 de procéder, au scrutin secret à la désignation des Conseillers Communaux (6 pour le groupe Intérêts Communaux (3 effectifs et 3 suppléants) et 4 pour le groupe Autrement (2 effectifs et 2 suppléants)).

Les bulletins sont comptabilisés et dépouillés par les deux Conseillères Communales les plus jeunes : Mme Anne MOUVET-PINON et Mme Isabelle BENOIT-PIRET ;

18 bulletins sont comptabilisés dans l'urne et le résultat du vote est le suivant :

Pour le groupe Intérêts Communaux :

membre effectif : M. Gérard DEKONINCK : 17 voix pour et 1 abstention ;

membre suppléant : Mme Sabrina MAZZIER-MARY : 17 voix pour et 1 abstention ;

membre effectif : M. Michel ANCION : 17 voix pour et 1 abstention ;

membre suppléant : Mme Isabelle BENOIT-PIRET : 17 voix pour et 1 abstention ;

membre effectif : M. Stany de WOUTERS : 17 voix pour et 1 abstention ;

membre suppléant : Mme Nathalie GAUX-LAFFINEUR : 17 voix pour et 1 abstention ;

Pour le groupe Autrement :

membre effectif : M. Jean THEUNISSEN : 18 voix pour ;

membre suppléant : M. Yves MOUTON : 18 voix pour ;

membre effectif : M. Juan de HEMPTINNE : 17 voix pour et 1 voix contre ;

membre suppléant : M. David ROSSOMME : 16 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

Art. 3 d'arrêter la liste des membres effectifs et suppléants de la CLDR de la manière suivante :

La Commission Locale de Développement Rural d'Anhée est composée de 45 membres dont 10 conseillers communaux et le bourgmestre.

Membres effectifs	Membres suppléants
Elus communaux	Elus communaux
<ul style="list-style-type: none"> - Luc PIETTE, Président - Gérard DEKONINCK - Michel ANCION - Stany de WOUTERS - Jean THEUNISSEN - Juan de HEMPTINNE 	<ul style="list-style-type: none"> - Sabrina MAZZIER-MARY - Isabelle BENOIT-PIRET - Nathalie GAUX-LAFFINEUR - Yves MOUTON - David ROSSOMME
<ul style="list-style-type: none"> - Roland BAETENS, Anhée - Francis MISSON, Anhée - Anne-Christine VERHELST, Anhée - Christophe CARPENTIER de CHANGY, Annevoie - Joseph PIRSON, Annevoie 	<ul style="list-style-type: none"> - Philippe MARANZAN, Anhée - Dany MOUTON, Anhée - Jacqueline ASHMORE LORANT Bioul - Johan LEEMAN, Annevoie - Philippe SOHY, Annevoie

- Edith COLLARD, Bioul	- Jean POLOME, Bioul
- Joële GILLET, Bioul	- René HUBERT, Bioul
- Jean-Luc LALOUX, Bioul	- Frédéric MASSART, Bioul
- Marie-Jeanne VASSART, Bioul	- Guy LORENT, Bioul
- Jacques de MONTPELLIER, Denée	- Jean-Christophe NAETS, Denée
- Alexandre GOFFIN, Denée	- Bruno CAMPANELLA, Maredret
- Etienne RENARD, Haut-le-Wastia	- Michel MIRGAUX, Haut-le-Wastia
- Vincent GASPARD, Haut-le-Wastia	- Isabelle WEBER, Salet
- Fidéline FRENNET, Maredret	- Alain STEVENS, Maredret
- Gaëlle BLONDIAUX, Salet	- Lydia LADRILLE, Salet
- Eric VANACKERE, Sosoye	- Benoît MINET, Sosoye
- Jean-Claude JANDRAIN, Warnant	- Olivier CARLY, Warnant

Art. 3 de transmettre la présente délibération au Ministre ayant le Développement Rural dans ses attributions, René COLLIN, ainsi qu'aux services concernés.

5537 – ANHEE, le 19 octobre 2015

Le Conseil:

La Directrice générale,

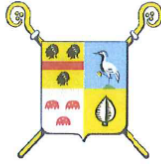

Françoise SEPTON.



Le Bourgmestre,


Luc PIETTE

PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE DINANT
ADMINISTRATION COMMUNALE
DE 5537 ANHEE



N° d'appel général : 082/69.86.10
Fax : 082/61.28.67

Le Conseil communal:

Présents : MM. Bernard GAILLARD, Président d'assemblée;

L. PIETTE, Bourgmestre,
J. DUMONT, M. ANCIEN, A. FAELES-VAN ROMPU, G. DEKONINCK, Echevins;
P. RONDIAT, Président de CPAS;
Y. MOUTON, S. BOCART, N. GAUX-LAFFINEUR, S. MAZZIER-MARY, A.
MOUVET-PINON, I. BENOIT-PIRET, D. ROSSOMME, J. THEUNISSEN, J. de
HEMPTINNE, S. de WOUTERS, P. PLUYMERS, C. de MONTELLIER
d'ANNEVOIE HENNEQUIN de VILLERMONT, Conseillers;
et Françoise SEPTON, Directrice générale.

Excusés : M. Y. MOUTON

Séance du 19 octobre 2015

OBJET: Opération de Développement Rural : approbation du règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement Rural.

- Vu le Décret du Gouvernement wallon du 6 juin 1991 et du 11 avril 2014 relatifs au développement rural ;
- Vu la décision du conseil communal du 29 novembre 2011 d'approuver le principe de relancer une opération de développement rural conformément au décret régional wallon du 6 juin 1991 et de solliciter l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie, organisme d'assistance, pour la réalisation des différentes phases de l'opération ;
- Vu la décision du 15 octobre 2015 du conseil communal de désigner les membres effectifs et suppléants de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) conformément aux dispositions de l'article 5 du décret du 6 juin 1991 et de l'article 6 du décret du 11 avril 2014 ;
- Considérant qu'au stade actuel de l'Opération de Développement Rural, il y a lieu de définir les modalités de la CLDR par le règlement d'ordre intérieur en vertu du décret du 6 juin 1991 et du 11 avril 2014 ;

DECIDE : à l'unanimité

Article 1^{er} d'approuver le règlement d'ordre intérieur de la CLDR repris en annexe, sous réserve d'approbation par la CLDR ;

Art. 2 de transmettre la présente délibération au Ministre ayant le développement rural dans ses attributions, Monsieur René COLLIN, au SPW Direction de l'espace rural ainsi qu'à la Fondation Rurale de Wallonie.

5537 – ANHEE, le 19 octobre 2015

Le Conseil:

La Directrice générale,

Françoise SEPTON.



Le Bourgmestre,

Luc PIETTE.



MB, Philippeville, le 22 avril 2014

ANHEE

Opération de Développement Rural

Guide d'entretien avec les Personnes Ressources

Entretien réalisé par Vve, XP, MB (barrer l'intrus), le/..../2014.

Introduction :

- ⇒ Présentation en quelques mots des AD, de la FRW et de notre rôle, du pourquoi de cette rencontre.
- ⇒ Données d'indentification de la personne ressource (à pré-compléter et à faire vérifier)
 - Nom, prénom :
 - Profession/fonction : Secteur d'activité :
 - Coordonnées du lieu de travail :
 - Tél : E-mail :

Questions :

1. Quelles sont les **activités** de votre association/administration/service/... ?
2. Avez-vous entendu parler/participé à la **première ODR** de la commune de Anhée ?
 - Si oui, qu'en avez-vous pensé ?
 - Si non, bref résumé de la part de l'interviewer.
3. Avez-vous entendu parler de la **2^{ème} ODR** d'Anhée, qui démarre en septembre ?
 - Si non, explications données par l'interviewer.
4. Pouvez-vous nous citer quelques **particularités de la commune** d'Anhée :
 - dans votre secteur ?
 - de manière plus générale ?
5. Quelles sont les **difficultés** auxquelles vous êtes confrontés ?
6. Quels sont les **rapports** entretenus avec la **commune** d'Anhée ?
7. Quels sont les **rapports** entretenus avec la **population** ?
8. Quels sont, selon vous, les **atouts** d'Anhée ? Comment les **valoriser** ?
9. Quels sont les **gros problèmes** rencontrés à Anhée ? Comment les **résoudre** ?
10. Quelles doivent être les **priorités** pour **votre secteur d'activité** ?
11. Quelles doivent être les **priorités** pour le **développement** d'Anhée en général ?
12. Avez-vous des **projets** à formuler ? Des **souhaits** particuliers ?
13. Qu'est-ce qui pourrait **dynamiser ou au contraire freiner l'ODR** à Anhée ?
14. Y-a-t-il des **personnes** qu'il nous faudrait rencontrer ? Pourquoi ?
15. Quels sont les **canaux de communication** que vous (nous conseillez de) utilisez vis-à-vis de la population/de votre public ?
16. Avez-vous des **questions** à nous poser sur l'ODR ou sur le rôle de la FRW ?
17. Nous avons réalisé un **1^{er} diagnostic communal dans le domaine qui vous concerne**, avez encore un peu de temps pour en prendre connaissance, répondre à quelques questions à ce sujet (voir verso), corriger les éventuelles erreurs, etc. ?

Conclusion :

- ⇒ Terminer par l'annonce des réunions d'information/consultation qui commenceront courant septembre et de l'importance de faire fonctionner le bouche à oreille.
- ⇒ Remise des documents suivants : cartes de visite des AD + ...

Annexe 3 – représentativité de la CLDR

NOM	PRENOM	AGE (au 30 juin 2015)	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLAGE	TYPE d'ACTIVITE/ FORMATION	CENTRES d'INTERET
ANCION	Michel		rue du Parapet, 73B	5537	BIOUL	Echevin	
ASHMORE LORANT	Jacqueline	75	Rue St Joseph, 24	5537	BIOUL	Retraitée	Taxi Social
BAETENS	Roland	52	rue de la Molinee, 24	5537	ANHEE	employé	spiritualité, nature, culture
BENOIT-PIRET	Isabelle		rue du Mont, 27b	5537	BIOUL	Conseillère communale	
BLONDIAUX	Gaëlle	31	rue des Bruyères, 25A	5537	SALET	kinésithérapeute	
CAMPANELLA	Bruno	42	rue des Artisans, 65	5537	MAREDRET	ingénieur agronome	environnement, ruralité, DD
CARLY	Olivier	45	rue du Fond, 63	5537	WARNANT	historien	patrimoine, ruralité, sports, culture, qualité, modernité, respect
CARPENTIER de CHANGY	Christophe	44	rue de l'Eglise, 13	5537	ANNEVOIE	ingénieur civil	patrimoine, vie locale, forêts
COLLARD	Edith	59	rue Belle-Vue, 18	5537	BIOUL	anesthésiste	patrimoine bâti & naturel, culture
de HEMPTINNE	Juan		Mont d'Anhee, 2	5537	ANHEE	Conseiller communal	
de MONTPELLIER	Jacques	60	rue Monseu, 7	5537	DENEE	exploitant agricole	agriculture, environnement, urbanisme
de WOUTERS	Stany		Grange, 3	5537	ANHEE	Echevin	
DEKONINCK	Gérard		rue de Quinçay, 18	5537	WARNANT	Echevin	
FRENNET	Fidéline	29	rue des Artisans, 41	5537	MAREDRET	agricultrice	
GASPARD	Vincent	43	rue de Sommière, 29	5537	HAUT-LE-WASTIA	service travaux commune	nature, environnement
GAUX-LAFFINEUR	Nathalie		rue Haute, 22	5537	DENEE	Conseillère communale	
GILLET	Joële	61	rue de Fraire, 24A	5537	BIOUL	infirmière	personnes âgées, social
GOFFIN	Alexandre	31	rue des Abbayes, 20	5537	DENEE	tenancier HORECA	tourisme alternatif, commerce de proximité, produits du terroir
HUBERT	René	62	rue de Rouillon, 95	5537	BIOUL	pensionné SNCB	vie associative, sport, personnes âgées, tourisme, énergie
JANDRAIN	Jean-Claude	68	rue de Quinçay, 13	5537	WARNANT	retraité ing.civil	tous

Annexes

LADRILLE	Lydia	61	rue des Bruyères, 30	5537	SALET	employée SPW	
LALOUX	Jean-Luc	60	rue d'Arbre, 36	5537	BIOUL	photographe	architecture, tourisme
LEEMANS	Johan	46	rue des Campagnes, 28	5537	ANNEVOIE	employé	annevoisins asbl
LORENT	Guy	53	rue Sur Les Dos, 15	5537	BIOUL	conseiller référent Forem	économie et tourisme
MARANZAN	Philippe	60	rue des Maquisards, 22	5537	ANHEE	retraité (officier para)	tous
MASSART	Frédéric	39	rue Rouchat, 11	5537	BIOUL	conducteur de bus	économie, tourisme, énergie, environnement, aménagement territoire
MAZZIER-MARY	Sabrina		rue du Fond, 79	5537	WARNANT	Conseillère communale	
MINET	Benoit	68	rue du Chêne, 23	5537	SOSOYE	licencié philo&lettres	histoire, art et architecture
MIRGAUX	Michel	69	rue Coron des Trys, 2	5537	HAUT-LE-WASTIA	retraité enseignement	Environnement/PCDN, mobilité, vie associative
MISSON	Francis	70	rue Xavier Bauchau, 27	5537	ANHEE	retraité (directeur SPJ)	culture, jeunesse, ruralité, vie associative
MOUTON	Dany	43	rue de Heunnemont, 11	5537	ANHEE	conducteur de train	tourisme, nouvelles infrastructures, réaménagement ancien camping
MOUTON	Yves		Sur-les-Mossiat, 19	5537	HAUT-LE-WASTIA	Conseiller communal	
NAETS	Jean-Christophe	59	rue de Maharenne, 10	5537	DENEE	indépendant (ing.agronome)	DD, cadre de vie, tourisme, solidarité
PIETTE	Luc		Place communale, 6	5537	ANHEE	Bourgmestre	
PIRSON	Joseph	63	rue de l'Eglise, 4	5537	ANNEVOIE	dév. communautaire	patrimoine et économie
POLOME	Jean	62	rue Belle-Vue, 18	5537	BIOUL	ingénieur civil	patrimoine et aménagement territoire
RENARD	Etienne	47	rue de Moulins, 16	5537	HAUT-LE-WASTIA	enseignant unif (historien)	environnement, aménagement territoire, patrimoine
ROSSOMME	David		rue Alex Daoust, 5	5537	BIOUL	Conseiller communal	
SOHY	Philippe	43	Rue de Marly, 11	5537	ANNEVOIE	Fonctionnaire	Tourisme, jeunesse et nouvelles technologies
STEVENS	Alain	44	rue es Montis, 22	5537	MAREDRET	architecte	patrimoine, intégration des habitants, tourisme, nature
THEUNISSEN	Jean		rue de la Libération, 24	5537	ANHEE	Conseiller communal	

Annexes

VANACKERE	Eric	53	rue Par-delà l'eau, 15	5537	SOSOYE	account manager	
VASSART	Jeanne-Marie	71	Mossiat, 15	5537	BIOUL	Ing. Agronome retraitée	Alteo/Ainés/Environnement/Vie sociale ainés
VERHELST	Anne-Christine	64	rue X. Bauchau, 29	5537	ANHEE	/	nature, biodiversité, gestion des sentiers, ...
WEBER	Isabelle	58	rue des Bruyères, 10	5537	SALET	infirmière prépensionnée	Patrimoine, enfance, séniors, écologie

Annexe 4 – Synthèse des résultats de l’information, de la consultation et des Groupes de Travail

1. Quelle ruralité pour les villages, quelle convivialité pour leurs habitants ?

1.1 Le constat

Convivialité, échanges, lieux de rencontre, services de proximité mais aussi calme, quiétude et préservation du cadre de vie sont différentes facettes de la ruralité telle que vécue ou souhaitée par les anhétois. Bon nombre de ces critères de ruralité sont rencontrés ou sont potentiellement disponibles sur l’entité. La préservation ou le développement de ceux-ci est parfois en péril. Les anhétois agiront ils en acteurs de leur ruralité souhaitée ou laisseront ils les choses aller ?

1.2 Souhaits des anhétois

Il s’agit de souhaits issus de la vision du village idéal qu’ont exprimés les anhétois lors des soirées de consultation :

Les habitants se connaîtraient et se respecteraient. Ils seraient fiers de leur cadre de vie, leur patrimoine et leur environnement et les préserveraient. Ils s’intéresseraient à la vie communale.

Ce serait un village qui resterait rural où les gens se respecteraient (civilité) et seraient en sécurité, où chacun trouverait du travail et des commerces de proximité.

Il serait propre, fleuri, calme, les voisins se connaîtraient mieux, se diraient bonjour, des jeunes aux moins jeunes.

Les voisins se connaîtraient, échangeraient leurs ressources (potager, verger). Le village ne serait pas traversé par des bolides alors que les enfants jouent. Les infrastructures seraient restaurées, réaménagées.

Les enfants pourraient se promener, jouer, faire du vélo en toute sécurité. Il y aurait de la vie, de l’animation, des petits commerces. Il ferait propre, l’environnement serait protégé et préservé, les gens vivraient en toute convivialité.

Il y aurait une meilleure intégration des néo-villageois, les portes du village seraient plus accueillantes et les abords et rues seraient embellis. Il y aurait le maintien de l’enseignement de qualité.

Il y aurait le calme, une solidarité minimale entre les gens, une école où les enfants se sentent bien, une gestion pour les vieux et un cadre de vie pour les jeunes.

Maintenir un aspect paysager agréable, des lieux de rencontre, le respect entre habitants et éviter l’installation d’activités polluantes, bruyantes et agressives.

Je profite du calme de la campagne, on y met en valeur le patrimoine, on limite l’urbanisation, on développe le commerce de proximité et l’accès aux sports et à la culture, on favorise la rencontre entre les habitants.

Il serait plus rural mais avec de meilleurs services de proximité (commerces ambulants) et plus d’entraide entre les personnes qui se connaîtraient mieux.

Il y aurait un bon équilibre entre les générations, une proximité des commerces et d'acteurs de soins de santé, le cadre rural serait respecté.

Il fait bon vivre, jeunes ou personnes âgées, la population est consciente du lieu où elle vit et est sensibilisée à ce qui fait encore sa richesse. Tous sont accueillants pour les nouveaux arrivants et les visiteurs de passage.

Je vivrais en harmonie avec mes voisins dans le calme et la sérénité. Je peux compter sur l'aide des autres habitants ou les spécificités de ma commune (artisanat-commerces de proximité - SEL).

Les enfants sont en sécurité (routièr e), les constructions sont respectueuses du caractère rural, l'école est préservée, l'intérgénérationnel est encouragé.

Il y aurait de la vie (écoles, commerces, fêtes, etc.), les liens sociaux seraient « retissés », une sécurité maintenue, la propreté également. On penserait à la protection de l'environnement et on éviterait des villages dotoirs.

Les habitants vivent en paix dans un cadre rural entretenu et en sécurité. On garde une école active qui a des projets. On maintient un accueil des touristes (placer des bancs) et on préserve la nature (faune et flore): vergers, rucher, nichoirs.

On crée un réseau communautaire : citoyens, familles, associations pour organiser des moments festifs, des moments de rencontres et d'échanges. On crée un potager communautaire.

On se connaît, on s'entraide, on passe du temps ensemble, il y a un lieu public où les enfants jouent, quelques petits commerces, la sécurité dans le village.

Les habitants se connaissent et se respectent au travers de toutes les générations. Ils partagent des moments de convivialité. Le village est calme surtout le dimanche (motos).

Il y aurait une école, des transports en commun, de l'entraide entre les habitants, des commerces de proximité et des artisans locaux.

Il resterait un petit village convivial et tranquille avec de la chaleur entre les villageois.

On veillerait au caractère rural, à la sérénité, au calme, à la propreté, à la beauté. Le village serait en harmonie avec le milieu naturel (rues et maisons pittoresques). Il y aurait une école pour les enfants, une épicerie.

Il ferait calme, on pourrait y vivre sans véhicule, il serait agréable de se promener, il y aurait un marché le samedi comme lieu de rencontre.

Il y aurait une école active et dynamique, des commerces, bistrot s, des lieux de rencontre fréquentés, des activités culturelles intérgénérationnelles, une nature respectée, des villageois actifs organisant des fêtes populaires.

Il y ferait bon vivre, il serait beau et accueillant. Tout le monde connaîtrait son voisin et pourrait compter sur lui en cas de coup dur. Que la jeunesse puisse y vivre et surtout y rester.

Les gens continuent à y vivre. Ils peuvent se rendre à leur emploi, bénéficier de services. Ils profitent du calme, de la beauté, de la qualité de l'environnement. Ils peuvent s'adonner à des activités sportives et culturelles.

J'aimerais que mon village reste toujours pareil, c'est-à-dire calme, magnifique en toutes saisons, qu'il ne se modernise pas trop au point de vue habitat et que toutes les personnes apprennent à se connaître.

1.3 Craintes des anhétois

Il s'agit de craintes exprimées lors des soirées de consultation :

Le réaménagement de l'ancien camping d'Anhée constitue un véritable enjeu pour les habitants d'Anhée, ils souhaitent que celui-ci soit attractif mais ne vienne pas troubler le calme du village. Il y a un véritable débat sur l'opportunité d'y installer des aires d'arrêt pour des mobil homes de passage.

La crainte de voir certaines implantations scolaires se fermer est assez palpable, avec comme corollaire une perte de vie sociale dans les villages et une perte d'échange entre habitants.

Les citoyens craignent aussi la mort à petit feu de la vie associative par manque de temps, de bénévoles, de renouvellement des comités. Ils s'inquiètent également du vieillissement de certaines infrastructures sportives et ou socio-culturelles, regrettent le manque de lieux de rencontre adaptés aux jeunes et le manque de plaines de jeux pour les enfants.

Les villageois sont inquiets du manque de cohérence urbanistique de certains nouveaux projets dans les villages.

Certains s'inquiètent aussi du manque d'intégration des nouveaux habitants. Celui-ci n'est pas toujours le fait des nouveaux habitants eux-mêmes mais parfois des plus anciens voyant les nouveaux d'un mauvais œil.

La crainte du village dortoir est marquée, renforcée par l'impression de voir de plus en plus de projets d'immeubles à appartements se faire sur la commune. Dans un autre contexte, le fait que des gîtes de groupe soient nombreux dans certains villages ne rassure pas les habitants qui y voient une forme de désertion de la population « normale » au profit d'une population liée exclusivement au tourisme.

La préservation des paysages paraît fort importante pour les anhétois. Des outils existent mais les citoyens redoutent qu'ils ne soient pas suffisamment employés.

Les habitants craignent que la disparition progressive des commerces locaux diminue encore les possibilités d'achat à proximité mais aussi les rencontres entre eux.

Le sentiment d'insécurité lié à une vitesse excessive dans les rues des villages et à des gestes d'incivisme notamment associé aux déchets suscite aussi pas mal de craintes.

Certains citoyens sont attachés au patrimoine matériel et immatériel de leur village. La connaissance de celui-ci est considérée comme un facteur favorable à la création d'un sentiment d'appartenance commune et comme témoins d'une ruralité parfois malmenée.

Il y a aussi une crainte que les villages soient délaissés au niveau des accès aux technologies modernes de télécommunication. Cela n'incite pas les jeunes à s'y installer.

1.4 Les forces de changement

Certitudes fortes et impacts faibles	
4	Recours aux modes de déplacement doux <i>Les facteurs géographiques et culturels ne sont pas favorables à un fort engouement de la part de la population.</i>
13	Etendue des surfaces boisées <i>Celles-ci resteront stables grâce au code forestier. L'impact sera limité dans le temps lors des exploitations, en attendant le reboisement.</i>
24	Nombre de télétravailleurs <i>Ce nombre va augmenter mais étant donné que tous les métiers ne s'y prêtent pas, l'impact sera faible.</i>
25	Disponibilité de connexions haut-débit <i>En augmentation mais sans réel impact sur le caractère rural de la commune</i>
26	Niveau d'éducation <i>En augmentation mais sans réel impact sur le caractère rural de la commune</i>
27	Développement du CHU de Mont-Godinne <i>Vu la fusion programmée avec les autres hôpitaux régionaux, le développement sera limité et l'impact sur l'emploi faible.</i>
28	Etendues des surfaces cultivées <i>Celles-ci resteront stables ou en légère diminution (arrêt d'activité, constructions). L'impact sera limité sur le caractère rural des villages.</i>

Certitudes faibles et impacts faibles	
3	Besoin de se déplacer <i>Il est difficile de prévoir cette évolution pour les anhétois. L'impact sur le caractère rural des villages semble toutefois limité.</i>
11	Présence de néo-ruraux <i>Il est difficile de prévoir cette évolution. L'impact sur le caractère rural des villages semble toutefois limité.</i>
29	Affectation des surfaces cultivées <i>Cette variable est fort dépendante des futurs développements de la PAC. L'impact sur le caractère rural de la présence de telles ou telles cultures semble fort limité.</i>
30	Evolution des techniques culturelles <i>Cette variable est fort dépendante des futurs développements de la PAC et des impositions qui seront faites aux agriculteurs. L'impact sur le caractère rural de la présence de telles ou telles pratiques semble limité.</i>
32	Consommation de produits locaux <i>Cette variable sera dépendante de la présence des produits locaux disponibles dans la région, en lien avec les forces 29 et 30 notamment, avec un impact limité toutefois.</i>

Forces motrices - Certitudes fortes et impacts forts	
1	Fréquentation des routes régionales et communales <i>Il semble acquis que la fréquentation sera en hausse (développement du tourisme, centralisation de certains services, etc.)</i>
6	Dynamisme de la vie associative (comité de quartier) <i>L'essoufflement semble généralisé avec un gros impact sur la vie sociale.</i>
7	Organisation d'activités dans les villages <i>Cf. force n°6</i>
8	Disponibilité en espaces publics de rencontre <i>Maison rurale, nouvelle bibliothèque, nouvelles places villageoises sont autant de nouveaux lieux potentiellement appelés à être disponibles pour les citoyens.</i>
9	Disparité des revenus <i>Cette disparité ne fera qu'augmenter avec la « disparition » de la classe moyenne, en résultera un accès aux loisirs, notamment, moins généralisé.</i>
10	Structure des ménages (couples <> isolés) <i>La tendance certaine va vers un nombre d'isolés plus grands avec perte de lien social.</i>
17	Modernisation des infrastructures privées et publiques <i>Par la force des choses, même si cela se fera lentement, les infrastructures se moderniseront.</i>
19	Conservation des noyaux villageois <i>Vu la faible disponibilité foncière et la tendance aux 2 et 3 façades, les constructions s'intégreront plus facilement dans les noyaux existants.</i>
21	Structure démographique (+ jeune + vieux) <i>Il est assez explicite au regard des chiffres que le vieillissement de la population soit à l'ordre du jour.</i>
22	Attachement à sa région <i>L'attachement risque de diminuer ainsi que le sentiment d'appartenance d'où un impact sur la motivation des habitants à s'impliquer dans des comités, à développer leur région, etc.</i>
23	Coût des services publics <i>En augmentation quasi certaine avec pour résultat moins de services plus coûteux et donc adaptés au plus grand nombre.</i>
31	Nombre d'exploitations agricoles <i>En constante diminution, avec un impact possible sur les paysages en fonction des choix en termes de spéculation.</i>

Incertitudes critiques - Certitudes faibles et impacts forts	
2	Nombre d'habitants dans la commune <i>Bien que les modèles semblent indiquer une hausse assez importante et certaine, les participants n'en sont pas convaincus, notamment en raison de la faible réserve foncière disponible. Néanmoins, si hausse importante il y a alors l'impact sera marqué.</i>
5	Développement touristique <i>A t'il atteint son maximum ou y-a-t-il encore des choses à exploiter ? Si son développement se poursuit, l'impact risque d'être important en termes de quiétude vu la situation déjà critique à certains moments.</i>
12	Implication citoyenne <i>Il est difficile de dire si les gens vont continuer à s'impliquer dans la vie de leur commune et être</i>

	<i>intéressés à prendre leur part de responsabilité dans les décisions et projets communaux.</i>
14	Qualité des paysages
	<i>Il est très difficile de le prévoir car le CWATUPE va devenir le CoDT et on ne sait pas encore le sort qui sera réservé à la protection des paysages.</i>
15	Nombre d'éoliennes visibles depuis le territoire communal
	<i>Etant donné que cette présence est très dépendante de la volonté politique wallonne et qu'il existe cependant des sites potentiellement intéressants pour les promoteurs, l'avenir est incertain.</i>
16	Devenir des grands patrimoines bâtis
	<i>Les habitants pensent à Maredsous, aux Jardins d'Annevoie, à l'abbaye de Maredret. A des degrés divers, il y a une incertitude quant à leur avenir et/ou surtout leur destination ou orientations futures avec un fort impact potentiel sur le calme, la quiétude des lieux et surtout des abords.</i>
18	Conservation de l'habitat traditionnel
	<i>Il est très difficile de le prévoir car le CWATUPE va devenir le CoDT qui devrait s'orienter vers un urbanisme de projets ... avec de nombreuses dérogations possibles ??? ...</i>
20	Fréquentation des écoles villageoises
	<i>A priori les chiffres ne montrent pas de diminution nette ni d'augmentation générale mais on sait que cela peut changer très vite pour des raisons parfois très subjectives. Cependant, à l'échelle des implantations, les situations varient et la fermeture d'une implantation aurait cependant un impact important pour la vie d'un village, tout comme le développement très important d'autres implantations.</i>
33	Dynamisme des institutions culturelles
	<i>Le terreau est présent localement en termes humains et les évolutions décrétales favoriseraient le rapprochement avec de plus grosses structures afin de redynamiser l'ensemble du secteur. Y-aura-t-il cependant une évolution ?</i>
34	Utilisation des infrastructures à vocation culturelle
	<i>C'est une conséquence éventuelle du point 33 et une suite attendue du point 8. Les infrastructures disponibles seront-elles pleinement exploitées ?</i>

2. Quelles réponses aux problèmes vécus par nos aînés ?

2.1 Le constat

Le vieillissement de la population est un fait avéré. Face à cela, les habitants et les pouvoirs publics se posent différentes questions sur la manière d'anticiper au mieux la gestion d'une population âgée de plus en plus nombreuse. En effet, il s'agira d'adapter les pratiques, qu'il s'agisse du logement, de la mobilité, des relations sociales, de l'accès aux soins de santé, aux commerces, ... Telles sont les préoccupations des aînés à Anhée. Des actions et projets concrets pour faire face à ce changement sont déjà en place mais pourront-ils toujours être menés dans les prochaines décennies, alors que beaucoup d'entre elles sont assurées par des bénévoles, les moyens financiers des personnes âgées seront-ils suffisant pour évoluer en maison de repos et y aura-t-il assez de place pour tout le monde ? Les pouvoirs publics ne doivent-ils pas envisager d'autres types de logements, ou inciter à l'adaptation des domiciles privés ? La commune se trouve là face à un grand défi, à l'instar de l'ensemble de la Wallonie.

2.2 Souhaits des anhétois

Il s'agit de souhaits issus de la vision du village idéal qu'ont exprimés les citoyens rencontrés lors des soirées de consultation dans les différents villages de l'entité :

Les liens sociaux générationnels et intergénérationnels seraient mis en exergue par des lieux de convivialité et des « manifestations » adaptées.

Il y aurait des services de proximité efficaces.

Il y aurait une maison médicale.

Il y aurait une bonne entente intergénérationnelle, des commerces de proximité, des activités sportives pour tous, de l'aide pour les personnes seules ou moins valides.

Il y aurait des services adaptés à tous ainsi que des logements pour les aînés notamment.

Il y aurait des logements accessibles aux personnes âgées.

Les voisins se connaîtraient et se respecteraient, se rendraient des coups de main.

On apporterait une certaine attention aux aînés avec des services de proximité.

Jeunes et moins jeunes pourraient se rencontrer et collaborer dans des projets.

Il y aurait des activités sportives, culturelles ou des loisirs accessibles.

Il existerait des possibilités du maintien à domicile dans des conditions de sécurité suffisantes pour les personnes vieillissantes.

Il y aurait un lieu d'accueil pour favoriser les rencontres intergénérationnelles.

Il y aurait une place pour chacun à chaque âge.

Je pourrais compter sur l'aide des autres habitants.

On donnerait la possibilité aux personnes plus âgées de trouver des logements plus petits, adaptés.

On imaginerait un partenariat intergénérationnel, un lieu d'accueil et de rencontres ... Un centre de jour pour les personnes âgées, avec cantine, une ouverture aux autres gens du village, l'aide de bénévoles.

Il y aurait un environnement de qualité sécurisant et aisément accessible offrant de nombreuses activités de loisirs et culturelles pour différentes générations.

Il y aurait une proximité des commerces et d'acteurs de soins de santé.

Les habitants se connaîtraient et se respecteraient au travers de toutes les générations. Ils partageraient des moments de convivialité.

Il y aurait des activités proposées par tranche d'âge (seniors notamment).

Les personnes dépendantes jouiraient de facilités afin de rester dans leur maison au lieu d'aller dans des homes.

On améliorerait les déplacements des personnes âgées.

Il y aurait des maisons (petites) pour personnes âgées avec service médical.

Il y aurait des logements groupés et assistés pour séniors.

Il y aurait plus de bus pour voyager à l'extérieur du village, pour faire les courses.

L'intergénérationnel serait encouragé.

On serait attentif aux personnes âgées, il y aurait des facilités pour accéder aux commerces.

On créerait une maison du 3ème âge avec des services.

Les liens sociaux seraient « retissés ».

Il y aurait des jeunes pour aider les plus âgés, il y aurait plus de proximité (entre voisins).

Il y aurait un lieu où le fil conducteur serait l'enfance et la famille (parents, grands-parents).

2.3 Craintes des anhétois

Les Anhétois s'inquiètent de possibles difficultés de déplacement pour les personnes plus âgées. Ce sont souvent ces mêmes personnes qui sont le plus impactées par la diminution de l'offre de transport public.

Autre crainte formulée, l'isolement des personnes seules et âgées est mis en avant par les citoyens consultés. Ils soulignent la diminution de lieux de rencontres pour ces personnes et la méconnaissance de certains clubs comme à Annevoie alors que souvent les comités de 3x20 et les clubs de jeux (de cartes notamment) ont disparu. Cet isolement peut être relié aux craintes exprimées ci-dessus par rapport à une certaine disparition des liens sociaux et de la convivialité (notamment intergénérationnels) propres à la ruralité.

Dans certains petits villages de l'entité, tel Salet, on retrouve une forte concentration de personnes âgées qui ne peuvent plus compter sur l'aide éventuelle et les services potentiellement rendus par de plus jeunes habitants. Un renforcement de cette tendance est à éviter.

Concernant l'accueil des personnes âgées, la faible offre en maison de repos et résidences services (voire de petites habitations groupées) laisse présager de réelles difficultés de trouver des structures d'accueil adaptées et proches pour les Anhétois les plus âgés.

2.4 Les forces de changement

Certitudes fortes et impacts faibles	
	/

Certitudes faibles et impacts faibles	
17	Les réseaux d'entraide
	<i>Pour autant que ceux-ci se développent, ce qui n'est pas partagé, l'impact de ce développement sera limité ...</i>

Forces motrices - certitudes fortes et impacts forts	
4	L'adaptation des infrastructures urbaines (mobiliers, trottoirs)
	<i>Les règlementations publiques vont dans le sens d'un développement de la prise en compte des PMR dans les espaces et lieux publics.</i>
6	L'isolement
	<i>Sera en croissance de manière certaine.</i>
7	La formation des aînés aux nouvelles technologies (TIC, smartphones, etc.)
	<i>Par la force des choses, les programmes des associations ou opérateurs spécialisés tiendront compte de cette nécessité.</i>
8	La fracture numérique
	<i>Elle va subsister car les innovations continueront et il y aura toujours une difficulté pour les aînés de s'y adapter.</i>
10	La mixité sociale intergénérationnelle spatiale (« ghettos » de jeunes, ou de vieux)
	<i>La mixité sera en progression, les politiques et tendances actuelles vont dans ce sens-là.</i>
13	L'offre en logements adaptés
	<i>L'offre devrait croître à l'initiative du secteur privé.</i>
14	Le prix des logements adaptés
	<i>Celui-ci sera en constante augmentation.</i>
15	L'adaptation des logements pour le maintien à domicile
	<i>De plus en plus, les seniors y penseront, s'ils en ont les moyens financiers.</i>
16	L'offre de services à domicile (repas, travaux, ...)
	<i>A l'initiative du privé ou du public, l'offre augmentera. Mais à quel prix ?</i>

Incertitudes critiques - certitudes faibles et impacts forts	
--	--

1	les initiatives communales (exemple : SETRAS) <i>Devraient continuer à exister mais se pose la question des moyens humains et financiers</i>
2	L'existence de moyens de transport (en commun) adaptés <i>Devraient se développer mais sans certitude ...</i>
3	L'existence d'un service centralisé de covoiturage (demandes individuelles) <i>Devrait se développer mais sans certitude ...</i>
5	Les relations intergénérationnelles <i>Tendent à se développer à nouveau mais ce n'est pas acquis ...</i>
9	Le bénévolat (temps, renouvellement) <i>Certains sont optimistes, d'autres beaucoup moins.</i>
11	L'offre et l'accessibilité des activités culturelles <i>Ok pour l'offre mais ce n'est pas certain pour l'accessibilité</i>
12	L'accessibilité des résidences-services <i>Leur développement n'est pas certain pour Anhée, la question des moyens est posée, de même que celle du coût pour les résidents</i>
18	L'existence d'un numéro d'appel unique pour les seniors <i>Il n'est pas certain que ce genre d'initiative se développe à l'avenir.</i>

3 Quelle redynamisation économique et touristique pour Anhée ?

3.1 Le constat

La situation de l'emploi sur la commune d'Anhée peut être qualifiée correcte, dans la bonne moyenne des communes avoisinantes et meilleure qu'en Wallonie. Ne disposant que de très peu de surfaces destinées au développement de zones d'activités de grande envergure, l'économie anhétoise repose principalement sur l'existence de petites entreprises et indépendants, dans le domaine de l'horeca ou de l'artisanat. Des actions afin de fédérer et développer ces activités sont entreprises afin d'inciter les anhétois à se tourner vers l'économie locale au moment de leurs achats notamment. Derrière la locomotive touristique que représente l'Abbaye de Maredsous et dans une moindre mesure les draisines de la Molinee et les jardins d'Annevoie, des perspectives de développement existent. L'ADL y travaille, en collaboration avec le SI. La présence de la Meuse constitue en outre un élément important à considérer pour l'attractivité du territoire qui souffre néanmoins d'une certaine méconnaissance de la part du grand public. On connaît Maredsous, Annevoie ou encore la Molinee mais très peu de personnes savent que ces lieux se trouvent dans la commune d'Anhée.

3.2 Souhaits des anhétois

Redynamiser le commerce local.

Réfléchir à la création d'un camping (pour favoriser la dimension commerces).

Développer les circuits courts dans l'optique d'une alimentation durable.

Informier aux entrées de la commune, panneau lumineux avec activités prévues sur la commune.

Renforcer l'attrait touristique du site de l'ancien camping lors de son réaménagement, vue, espace mobilhome, tourisme fluvial en lien avec le tourisme local, lien avec piano plage, ne pas manquer d'ambition pour ce lieu, retour sur le commerce local possible, sur la vie communale.

Vu les coûts de transport en hausse, les gens voyageront probablement moins loin et feront des visites plus près de chez eux => public à capter pour les balades, points de vue, ...

Ravel/Meuse/Molinee, à la croisée de chemins. Possibilité d'une maison de l'environnement située à cet endroit, axée sur les demandes futures. En lien avec les producteurs locaux, l'artisanat local => retissage de liens.

Station de ravitaillement pour les bateaux de plaisance.

Le tourisme vert favorable à l'économie locale se développerait. Il y aurait des services adaptés à tous ainsi que des logements pour les aînés notamment. Les circuits courts et la coopération se développeraient, de même que les activités intergénérationnelles de quartier, de villages.

Il y aurait des commerces de proximité qualitatifs qui s'unissent au travers d'un réseau et de projets notamment touristiques. Il y aurait un moteur pour le développement économique du village d'Anhée, soutenu par la population.

Mettre en place des aires équipées pour mobilhomes et aires de débarquement (halte fluviale) le long de la Meuse => favorable aux petits commerces.

Lancer des appels (comme en France) pour l'installation de petits commerçants.

Une autre manière de consommer local, promouvoir les circuits courts, soutenir les producteurs locaux, organiser le réseau, en s'inspirant de la coopérative « Artisans Paysans » de Floreffe.

Il y aurait une harmonisation de la signalétique touristique et patrimoniale.

Il faudrait que des artisans s'installent dans la commune pour faire leur travail, il faudrait les attirer.

On pourrait imaginer un marché du terroir itinérant, car quoi de meilleur comme lieu de rencontre pour les villageois qu'un marché de produits locaux à proximité de chez eux ...

Développer des pôles d'activités sur l'entité pour créer des emplois locaux.

3.3 Craintes des anhétois

Les habitants de la vallée de la Molinee souffrent de la sur-fréquentation, il faut gérer cela aussi.

Une crainte est de voir la vallée de la Molinee se transformer en « zoning commercial » du au développement du zoning artisanal de Warnant.

3.4 Les forces de changement

Certitudes fortes et impacts faibles	
12	Manque de disponibilité en nouvelles zones d'activités économiques
<i>Les zones existantes sont actuellement à saturation</i>	

Certitudes faibles et impacts faibles	
6	Utilisation des modes de déplacements doux
<i>Ce mode de déplacement pourrait se développer, mais de là à avoir un impact important, il y a un pas estiment les citoyens.</i>	
11	Création d'emplois locaux
<i>Le développement de petites entreprises locales est souhaitable mais la conjoncture étant difficile cela semble limité, également en termes d'emplois vu la structure souvent familiale de celles-ci.</i>	
18	Développement du trafic fluvial de plaisance
<i>Ce type de tourisme ne semble pas décoller en Wallonie, comme c'est le cas dans d'autres régions (Canal du Midi, ...)</i>	

19	Disponibilité en espaces de travail <i>Liée à la situation des zones économiques, la création de nouvelles zones semble incertaine</i>
20	Fréquentation des axes routiers <i>L'augmentation de la fréquence des axes routiers de la commune ne devrait pas augmenter considérablement le dynamisme commercial de l'entité</i>
21	Maintien et développement d'un artisanat de qualité et commercialisable

Forces motrices - certitudes fortes et impacts forts	
2	Engouement pour les produits du terroir <i>Cet engouement semble perdurer et se renforcer. Anhée dispose de tous les atouts pour en tirer profit.</i>
3	Capacité de modification des habitudes d'achat et de distribution des produits (internet, commerces ambulants...) <i>De nombreuses incitatives et projets développés dans d'autres communes ont montré que les gens étaient prêts à modifier leurs habitudes. Par ailleurs, le commerce sur internet est en plein essor.</i>
4	Développement de l'utilisation d'Internet <i>Internet est maintenant dans presque tous les foyers, à l'exception peut-être des personnes les plus âgées.</i>
5	Développement du marché du vélo électrique <i>Le commerce du vélo électrique est en plein essor. Le fait de devoir à terme immatriculer ce type de vélos pourrait cependant y mettre un frein...</i>
9	Conservation de la vallée de la Molignée <i>La vallée devrait être bien conservée grâce à son statut Natura 2000. Cependant, une perte de qualité aurait des conséquences graves environnementales et économique-touristiques.</i>
15	Qualité et diversification de l'hébergement <i>La tendance est à la création d'hébergement de plus en plus luxueux et diversifiés</i>
16	Attractivité du RAVeL <i>La fréquentation du Ravel est importante, rien ne laisse présager qu'elle diminue, au contraire</i>

Incertitudes critiques - certitudes faibles et impacts forts	
1	Recherche de qualité de vie dont le « mieux-manger » <i>De plus en plus, les gens sont sensibilisés à adopter des nouveaux modes de vie. L'impact pourrait être important sur le commerce local en fonction de la réelle portée de cette tendance.</i>
7	Pouvoir d'achat des touristes – Capacité à dépenser sur place <i>Plus de touristes ne veut pas dire plus de chiffre d'affaire, encore faut-il que leur pouvoir d'achat soit au rendez-vous et qu'ils consomment sur place et que les opérateurs puissent gérer l'afflux</i>
8	Diversification du commerce local <i>Une réelle diversification pourrait être bénéfique car Anhée deviendrait un pôle où les consommateurs pourraient trouver ne nombreuses enseignes, ce qui la rendrait attractive</i>
10	Cohabitation entre tourisme de masse et tourisme diffus <i>Ces deux types de tourisme peuvent-ils cohabiter ? Oui certainement mais il faut y travailler, au bénéfice de tous</i>
13	Capacité à revaloriser des sites d'activités économiques anciens <i>C'est un enjeu qui semble important vu la faible possibilité d'exploitation restante des sites actuels. De plus, ces sites pourraient évoluer en chancres, ce qui serait négatif pour l'image de marque de la commune.</i>

14	Capacité des commerçants à se fédérer
	<i>Afin de développer une politique de développement commercial à l'échelle de l'entité, une collaboration étroite entre les commerçants semble requise, notamment en termes d'image. L'ADL y travaille.</i>
17	Capacité de maintien des musées
	<i>Certaines petites structures dépendent du bénévolat. Elles ont des difficultés à se maintenir. Or, elle participe à l'offre touristique et assure un équilibre entre grosse attractions et offres thématiques plus pointues.</i>
22	Présence de commerces dans les villages
	<i>En perte de vitesse, leur maintien et développement est souhaiter mais la difficulté semble grande.</i>
23	Normes AFSCA pour le commerce ambulant ou autre
	<i>De plus en plus strictes, elles découragent souvent les petits porteurs de projet</i>

4. Quels défis énergétiques et environnementaux pour 2025 ?

4.1 Le constat

Energie et Environnement sont deux matières importantes pour la commune et pour les habitants de la commune. En effet, outre leurs spécificités intrinsèques, la gestion de l'énergie et de l'environnement a un impact direct sur des matières connexes que sont le cadre de vie, la santé, le pouvoir d'achat des ménages, les finances communales, l'attractivité touristique du territoire, etc. Il ne faut donc pas négliger leur importance.

La commune d'Anhée, avec sa diversité de sols, d'expositions et ses cours d'eau jouit d'un environnement à la fois riche et fragile. En termes de politique énergétique, des actions sont en cours de mise en œuvre mais le défi reste important avec un parc de logements ancien, une absence de réseau de gaz naturel, une dépendance forte aux énergies fossiles et des paysages à préserver.

Cependant, pour gérer au mieux ces matières complexes et fortement corrélées avec la qualité de vie, la commune dispose de deux atouts en la présence de deux conseillères, respectivement en environnement et en énergie.

En termes d'outils, l'existence d'un Plan Communal de Développement de la Nature et d'un Agenda 21 local permet la mise en œuvre d'actions destinées à sensibiliser mais aussi à agir concrètement, généralement avec le concours de la population.

A en croire les souhaits et demandes émises lors de la phase de consultation, ces sujets constituent bien des enjeux importants pour les citoyens. La réussite de progrès dans ces matières dépend souvent d'un subtil mélange entre efforts personnels et incitants ou aides publics. Quels sont les défis que les citoyens seront prêts à relever et comment la commune peut-elle les y aider ? Telle est la question qui est posée.

4.2 Souhaits des anhétois

Lutter contre toutes formes d'incivilités.

Mobilité, système de covoiturage à développer, impact écologique, social.

Les habitants seraient fiers de leur cadre de vie, leur patrimoine et leur environnement et les préserveraient.

Utilisation des pesticides par les ouvriers communaux ?»

Création de haies libres.

Continuer la lutte contre les invasives.

Améliorer le cheminement piéton et vélo en toute sécurité vers la vallée de la Meuse à partir d'Annevoie (piétons : largeur, état des trottoirs → plots / vélos → bandes au sol) et vers Bioul.

Préserver les paysages de la Haute-Meuse ; besoin de concertation entre Communes (ex : éoliennes, immeubles en bords de Meuse-rive droite) et de communication.

Utilisation des chutes d'eau pour la production d'électricité (ex : 10 m de dénivelé au niveau des Jardins d'Annevoie).

Diagnostiquer les problèmes d'isolation à grande échelle (vols avec caméra thermique, voir <http://geoportail.wallonie.be/cms/render/live/fr/sites/geoportail/contents/metadata/plainData/7175a767-b225-4165-8978-0fb568bb232b.html>).

Maintenir un écoulement dans le ruisseau de Bioul (SWDE).

Un espace vert aménagé et intergénérationnel avec des bancs publics et des jeux, un meilleur respect de la propreté sur les voies publiques.

Maintenir un aspect paysager agréable, des lieux de rencontre, le respect entre habitants et éviter l'installation d'activités polluantes, bruyantes et agressives.

Préserver la nature au maximum.

L'environnement doit continuer à être préservé (enjoliver, égayer, décorer). C'est un point fort de notre région (village) à consolider.

4.3 Craintes des anhétois

La perte de la biodiversité, l'envahissement par des espèces invasives, la pollution sonore sur les chemins d'accès à la vallée de la Molinee, la pollution de la Molinee en général, l'augmentation du coût de l'énergie pour le chauffage et les déplacements et la mauvaise épuration des eaux de certains villages sont autant de craintes pour les anhétois.

4.4 Les forces de changement

Certitudes fortes et impacts faibles	
2	L'évolution démographique <i>La croissance démographique est démontrée mais aura un impact faible à l'échelle anhétoise</i>
6	Développement et démocratisation des véhicules lents (vélos) à assistance électrique <i>Cela semble le cas mais avec un impact qui restera limité pour un usage quotidien, ce pourrait être différent pour les loisirs.</i>
8	Rapidité des changements climatiques vs rapidité d'adaptation des espèces <i>Les espèces s'adaptent sur des milliers d'années, certaines n'auront donc aucune chance de le faire en fonction de la rapidité des changements en cours.</i>

Certitudes faibles et impacts faibles	
4	Développement de l'hydro-électricité <i>Certaines techniques se développent pour un usage privé ou de petite ampleur ex : hydrolienne</i>
11	Retour au jardinage/forme d'autarcie <i>Il y aurait une tendance mais qui reste marginale</i>

Forces motrices - certitudes fortes et impacts forts	
5	Evolution/développement des énergies renouvelables <i>En croissance</i>
7	Développement des espèces exotiques animales et végétales dans le contexte de la mondialisation <i>En croissance</i>
10	Evolution des technologies ... invention salvatrice ? <i>L'histoire a démontré que certaines inventions pouvaient révolutionner nos comportements</i>
12	Intensification de la tendance aux économies dans les ménages en conséquence de l'amélioration des performances énergétiques des habitations, des moyens de transport <i>Cela semble acquis</i>
14	information et communication entre personnes sur les possibilités en matière d'utilisation rationnelle et d'économie d'énergie <i>La tendance est nette</i>

Incertitudes critiques - certitudes faibles et impacts forts	
1	Epuration des eaux usées <i>Les petits hameaux risquent d'être délaissés</i>
3	Modification du modèle agricole <i>La PAC nouvelle ne facilite pas l'éclosion des petites exploitations et le développement des techniques culturales moins intensives</i>
9	Développement et démocratisation de véhicules hybrides, plus sobres <i>Oui mais tous les types de véhicules seront-ils concernés ?</i>
15	Evolution de la biodiversité <i>L'érosion, la diminution est démontrée par les scientifiques. Néanmoins, certaines espèces peuvent progresser grâce à certains projets, actions, au niveau micro en tout cas.</i>

5. Quelle évolution pour l'aménagement de notre territoire ?

5.1 Introduction

La thématique de l'aménagement du territoire a été traitée lors d'un 5^{ème} Groupe de Travail qui se voulait transversal. Sur base des souhaits/craintes exprimées lors des réunions d'information et consultation ainsi que lors des groupes de travail précédents, pour des sous-thématiques ayant un lien direct avec l'aménagement du territoire, les participants ont été invités à se positionner sur leur vision du futur souhaité ou à éviter.

5.2 Le constat

Vieillesse de la population, pression démographique, paysages à préserver, rareté relative des espaces constructibles, fréquentation des axes de communication, préservation des noyaux villageois, sites à réaménager, pénurie de zones d'activité économique, potentiel touristique à développer, autant de thématiques ayant un écho en termes d'aménagement du territoire. Comment la commune d'Anhée va-t-elle parvenir à trouver des réponses adéquates pour l'ensemble de ces préoccupations ? Quels choix seront-ils faits ? Avec quelles conséquences ?

Anhée doit-elle absorber l'augmentation de population par une politique de construction massive ou doit-elle au contraire privilégier la qualité ? Le maintien des paysages doit-il passer par des nouveaux règlements ou la situation est-elle sous contrôle ? Les SAR sont-ils vus comme des sites avec un fort potentiel en termes de reconversion en zones d'habitat, de services, d'emploi ? Anhée doit-elle se tourner vers des partenaires privés pour répondre à ces enjeux ?

5.3 Souhaits des anhétois

La conservation de l'habitat à caractère rural :

- Organiser un plus grand respect des réglementations urbanistiques, notamment du RGBSR dans l'optique de faire se maintenir l'âme des villages (matériaux, style, ...)
- Renforcer le respect du bâti traditionnel, équilibrer les travaux de rénovation et de nouvelles constructions
- Favoriser les regroupements de parcelles afin de densifier les villages, type PCA révisionnel
- Certains villages ruraux sont couverts par des outils, y penser aussi pour les zones plus urbaines comme Anhée-centre.

La conservation des paysages et de la vallée de la Mollignée/Meuse :

- Entretenir, protéger, valoriser les paysages (cf. étude CCATM, ADESA, etc. ...)
- Établir un lien entre paysages et façonneurs de paysages (agriculteurs, forestiers, ...)
- Favoriser les ouvertures donnant vue sur les paysages remarquables (points d'intérêt paysager, ...)
- Impliquer la population locale.

Les Sites à réaménager, zones d'emploi potentielles, zones d'habitat potentielles :

- Réhabilitation prioritaire des sites en zone urbanisée en pôles de services ou d'habitat

- Certains sites peuvent servir de lieu d'implantation pour des entreprises.

Les commerces dans les villages :

- Favoriser le déplacement des gens vers les commerces existants ou amener les commerces vers les gens (commerces ambulants).
- Privilégier les commerces ayant une offre en produits du terroir, locaux
- Développer une politique de points de dépôts.

5.4 Craintes des anhétois

La conservation de l'habitat à caractère rural :

- Les concepts architecturaux anarchiques
- Eviter l'urbanisation en ruban
- Eviter une trop grande densification, laisser des cellules vides lorsque celles-ci offrent une respiration, une ouverture vers des vues intéressantes, amènent des espaces verts au centre des villages.

La conservation des paysages et de la vallée de la Molinee/Meuse :

- Sensibiliser et suivre les impétrants lorsqu'ils travaillent dans des zones d'intérêt paysager
- Eviter les constructions en ligne de crête, le mitage du paysage
- Eviter le panneauage excessif et éclectique (dans la vallée de la Molinee)
- L'éclairage public trop invasif.

Les Sites à réaménager, zones d'emploi potentielles, zones d'habitat potentielles :

- Attention à ne pas exagérément favoriser la transformation des SAR en zones d'habitat
- Eviter l'apparition de chancres, no man's land, squattes ... envisager une taxe ?

Les commerces dans les villages :

- Disparition des derniers commerces de proximité et du marché
- Développement de grands centres commerciaux.

